

## Agence France Locale Rapport financier semestriel – 30 juin 2019



La banque  
des collectivités

## Table des matières

RAPPORT D'ACTIVITÉ SEMESTRIEL.....	4
I. Contexte de création et rappel de la structure du modèle.....	4
1. Une structuration robuste.....	4
2. Un modèle centré sur la relation client.....	5
3. Notation des obligations émises par l'AFL.....	5
II. Revue des activités sur le premier semestre 2019 et faits marquants.....	6
1. Octroi d'une deuxième notation par S&P.....	6
2. Evolutions des exigences prudentielles auxquelles est soumis le Groupe AFL.....	6
3. Activités de l'AFL sur les marchés de capitaux.....	6
4. Adhésions.....	7
5. Production de crédit.....	7
6. Gouvernance – Composition du Conseil d'administration de la Société Territoriale.....	8
III. Résultat de la période pour l'AFL.....	8
1. Comptes individuels de l'AFL selon les normes comptables françaises.....	8
2. Comptes de l'AFL selon les normes IFRS.....	9
IV. Actif au 30 juin 2019 (normes IFRS).....	11
1. Crédits aux collectivités locales.....	11
2. La réserve de liquidité.....	12
3. Appels de marge et valorisations des swaps de couverture.....	13
V. Dettes et capital au 30 juin 2019 (normes IFRS).....	13
VI. Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée.....	14
1. Risque stratégique.....	14
2. Risque de crédit et de contrepartie.....	15
3. Autres risques de bilan.....	17
4. Risques opérationnels.....	18
VII. Fonds propres et ratios prudentiels.....	19
VIII. Perspectives pour l'exercice 2019 et événements survenus depuis la clôture du semestre.....	20
1. Activités sur les marchés financiers au second semestre 2019.....	20
2. Production de nouveaux crédits au second semestre 2019.....	20
3. Adhésions au second semestre 2019.....	20
Attestation du rapport financier semestriel établi au titre du semestre clos le 30 juin 2019.....	21
COMPTES SEMESTRIELS.....	22
I. Comptes semestriels établis selon les normes IFRS.....	22
II. Comptes semestriels établis selon les normes françaises.....	49

## LEXIQUE

ACI	Apport en Capital Initial
ACC	Apport en Capital Complémentaire
ACPR	Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
AFL	Agence France Locale
AFL - ST	Agence France Locale – Société Territoriale
ALM	Asset and Liabilities Management
AMF	Autorité des Marchés Financiers
ASW	Asset Swap
BCE	Banque Centrale Européenne
CAR	Comité d'Audit des Risques
CCI	Comité du Contrôle Interne
CET1	Common Equity Tier One
CGI	Code Général des Impôts
CRG	Comité des Risques Globaux
DVM	Durée de Vie Moyenne
EAPB	European Association of Public Banks – Association européennes des banques publiques
ECP	Euro Commercial Paper
EMTN	Euro Medium Term Notes
EPCI	Etablissement publics de coopération intercommunale
HQLA	High Quality Liquid Assets
IDA	Impôts différés d'actifs
IMR	Initial margin requirement (marge initiale requise)
LCR	Liquidity Coverage Ratio
LGFA	Local government funding agencies - Agences de financement des collectivités locales
MNI	Marge nette d'intérêt
NSFR	Net Stable Funding Ratio
PNB	Produit net bancaire
RBE	Résultat brut d'exploitation
RN	Résultat net
RWA	Risk Weighted Asset
TCI	Taux de Cession Interne
TCN	Titres de créances négociables
VAN	Valeur Actuelle Nette

# RAPPORT D'ACTIVITÉ SEMESTRIEL

l'augmentation du nombre de membres actionnaires.

## I. Contexte de création et rappel de la structure du modèle

La création de l'Agence France Locale a été autorisée par la loi n°2013-672 du 26 juillet 2013, de séparation et de régulation des activités bancaires, à la suite de quoi l'AFL a été effectivement créée le 22 octobre 2013, date à laquelle a eu lieu la signature de son acte constitutif.

Le Groupe Agence France Locale (Groupe AFL) est organisé autour d'une structure duale composée d'une part de l'Agence France Locale - Société Territoriale (AFL-ST, la maison mère au statut de compagnie financière) et, d'autre part, de l'Agence France Locale (AFL, la filiale, établissement de crédit spécialisé). La combinaison de ces deux sociétés forme le Groupe Agence France Locale, dont la gouvernance à double niveau a pour objectif de séparer la gestion opérationnelle, qui est de la responsabilité de l'établissement de crédit spécialisé (AFL), de la représentation des actionnaires et de la stratégie financière, qui sont du ressort de la Société Territoriale (AFL-ST). Cette séparation des responsabilités permet d'éviter une possible intervention des collectivités membres dans les activités quotidiennes de gestion de l'AFL, de responsabiliser les parties prenantes dans le cadre de leurs missions et enfin de disposer de mécanismes adéquats de contrôle et de surveillance.

A ce titre, le Conseil d'administration de l'AFL-ST a adopté la règle selon laquelle les membres indépendants doivent être majoritaires au Conseil de Surveillance de l'établissement de crédit. Ce faisant, les actionnaires acceptent et reconnaissent l'importance que des professionnels du monde bancaire et financier soient responsables de la surveillance de l'établissement de crédit.

### Les principales missions de l'AFL-ST, maison-mère du groupe, sont les suivantes :

- La représentation des actionnaires ;
- Le pilotage du mécanisme de garantie ;
- La nomination des membres du Conseil de surveillance de l'établissement de crédit ;
- La fixation des grandes orientations stratégiques et le cadre d'appétit au risque ; et
- La promotion du modèle, conjointement avec l'AFL, auprès des collectivités locales en vue de

### Les principales missions de l'AFL, établissement de crédit détenu à plus de 99,99 % par l'AFL-ST, sont les suivantes :

- La gestion opérationnelle quotidienne des activités financières ;
- La levée de fonds sur les marchés de capitaux ; et
- L'octroi de crédits aux collectivités membres actionnaires exclusivement.

#### 1. Une structuration robuste

L'AFL est un outil de financement des investissements des collectivités locales, au statut de banque, dont ces dernières sont les actionnaires exclusifs à travers la Société Territoriale (AFL-ST), son actionnaire majoritaire à plus de 99,9%. A l'instar des agences de financement des collectivités locales d'Europe du Nord<sup>1</sup>, établies depuis plusieurs décennies, mais également des agences néo-zélandaise ou japonaise, l'AFL a vocation à être un acteur pérenne du financement des investissements locaux. Le modèle de l'AFL s'inspire très directement de celui de ses homologues nordiques, tout en l'adaptant aux caractéristiques du système juridique et politique français. Plus spécifiquement, le modèle de l'AFL est largement inspiré de celui des agences suédoise et finlandaise qui financent les collectivités locales de leurs pays respectifs depuis la fin des années 80. Ce modèle repose sur le recours à des emprunts sur les marchés de capitaux, notamment sous la forme d'émissions obligataires, afin d'octroyer des crédits simples à taux fixe ou à taux variable aux collectivités locales actionnaires.

L'optimisation du coût de financement repose sur la grande qualité de crédit de l'AFL constituée d'une solide situation financière couplée à un dispositif fondé sur un double mécanisme de garantie à première demande.

- D'une part, les « Garanties Membres » octroyées par les collectivités locales membres actionnaires de l'AFL-ST au bénéfice de tout créancier financier de l'AFL permettant d'appeler directement en garantie les collectivités locales actionnaires. Le montant de cette garantie a vocation à être égal aux montants des encours des emprunts d'une durée initiale supérieure à 364 jours contractés par chaque

<sup>1</sup> Les agences de financement des collectivités territoriales présentes en Europe du Nord sont : Kommunekredit au Danemark créée en 1899, BNG et NNB aux Pays-Bas créées en 1914 et 1954, KBN en Norvège créée en

1926, Kommuninvest en Suède créée en 1986 et MuniFin en Finlande créée en 1989/1993.

collectivité membre auprès de l'AFL. Ainsi, un créancier a la possibilité d'appeler la garantie auprès de plusieurs collectivités. Une collectivité dont la garantie aurait été appelée par un créancier a l'obligation d'en informer l'AFL-ST qui peut, quant à elle, appeler à son tour toutes les autres garanties des membres au prorata du montant de leurs crédits contractés auprès de l'AFL. Cette garantie est organisée pour créer une solidarité entre les collectivités membres dans le paiement des sommes dues tout en étant limitée pour chacune d'entre elles à son encours de crédit. Afin de disposer d'un niveau de liquidité adéquat, les montants empruntés par l'AFL ont vocation à être supérieurs aux montants qu'elle prête aux membres, en conséquence de quoi, les titres émis par l'AFL ne sont pas couverts totalement par le mécanisme des Garanties Membres :

- Approximativement 70% du montant total des emprunts émis par l'AFL sur les marchés sont utilisés pour consentir des crédits à moyen et long terme aux membres ;
- Approximativement 30% du montant total des emprunts émis par l'AFL sur les marchés sont conservés à la fois pour assurer la liquidité de l'AFL, conformément à ses obligations réglementaires et aux bonnes pratiques de gestion, et pour proposer des crédits de trésorerie aux membres dans les conditions et limites fixées par les politiques financières de l'AFL.
- D'autre part, la « Garantie Société Territoriale » octroyée par l'AFL-ST au bénéfice de tout créancier financier de l'AFL permet d'appeler directement en garantie l'AFL-ST qui est alors l'unique contrepartie du créancier. Le plafond de la Garantie Société Territoriale est fixé par le Conseil d'Administration. Il couvre l'intégralité des engagements de sa filiale, l'AFL, vis-à-vis de ses créanciers financiers. Le montant de la garantie octroyée par la Société Territoriale aux créanciers est fixé par le Conseil d'administration de l'AFL-ST s'élève à 10 milliards d'euros.

Ce double mécanisme permet aux bénéficiaires de ces garanties de disposer à la fois de la faculté (i) d'appeler en garantie les collectivités locales membres du Groupe, et/ou (ii) de pouvoir actionner la Garantie Société Territoriale, voie qui présente l'avantage de la simplicité à travers le guichet unique qu'elle offre.

Il convient également de noter que, conformément à ses dispositions statutaires, la « Garantie Société Territoriale » peut faire l'objet d'un appel pour le compte des créanciers financiers sur demande de l'AFL dans le cadre d'un protocole

conclu entre les deux sociétés. L'objectif de ce mécanisme d'appel de la « Garantie Membres » par l'AFL est de pouvoir mobiliser les garanties en prévention du non-respect des ratios réglementaires ou de la survenance d'un défaut.

Ce système de garanties est organisé pour créer une solidarité entre les collectivités membres dans le paiement des sommes dues tout en étant limitée pour chacune d'entre elles à son encours de crédit, et en garantissant une répartition proportionnée des appels entre elles.

Les modalités d'appel de la Garantie Société Territoriale et de la Garantie Membres, ainsi que les modalités de recours inter-membres sont définies par les modèles de Garantie ST (2018.1) et Garanties Membres (2014.1 et 2016.1), par le Protocole d'accord relatif à la Garantie ST, les Statuts de l'AFL-ST (Titre IV) et les Statuts de l'AFL (Titre III) qui sont accessibles sur le site internet du Groupe au lien suivant : <http://www.agence-france-locale.fr/statuts-et-garanties>.

## 2. Un modèle centré sur la relation client

Le Groupe AFL a été conçu pour servir au mieux ses clients, à 3 niveaux :

- En premier lieu, le statut d'emprunteur actionnaire propre à l'AFL, permet à la collectivité locale emprunteur de s'assurer que ses intérêts sont au cœur des objectifs du Groupe AFL, par sa position d'actionnaire de la Société Territoriale. En effet, il revient à la Société Territoriale d'impulser la stratégie du Groupe, de faire valoir les intérêts de tous les emprunteurs et de mutualiser les intérêts de chacun au profit de toutes les collectivités locales.
- En second lieu, depuis sa création, l'AFL a choisi de mettre ses services en ligne dans un objectif d'efficacité et de rapidité tout en assurant à ses utilisateurs le meilleur niveau de sécurité.
- Enfin, la mise en place d'une équipe dédiée à la relation avec les collectivités locales permet de répondre aux attentes spécifiques de chacune d'entre elles.

## 3. Notation des obligations émises par l'AFL

Après sa création et l'obtention de son agrément bancaire, l'AFL s'était vu attribuer le 29 janvier 2015, la note à long terme de Aa2 par l'agence de notation Moody's, soit un cran en dessous de celle de l'Etat Français, en reconnaissance de la solidité du modèle qu'elle incarne. A la suite de la baisse de la notation de l'Etat par Moody's le 18 septembre 2015, la notation de l'AFL a également été abaissée d'un cran à Aa3 avec une perspective stable. Cette notation est restée depuis inchangée.

Le Programme d'émission EMTN de l'AFL fait l'objet d'une notation Aa3 (perspective stable) par Moody's et AA- (perspective stable) par S&P, les obligations de l'AFL se situant ainsi au niveau du meilleur échelon de qualité de crédit (« high grade »).

## II. Revue des activités sur le premier semestre 2019 et faits marquants

### 1. Octroi d'une deuxième notation par S&P

L'agence de notation Standard & Poor's a octroyé le 20 mai 2019 à l'AFL, la note à long terme de AA- et la note à court terme de A-1+ assortie d'une perspective stable, appuyant sa décision sur les éléments suivants :

- La forte capitalisation de l'établissement de crédit ;
- Le soutien puissant des collectivités à travers le mécanisme de garanties ;
- Une liquidité abondante combinée à un accès performant aux marchés de capitaux.

Cette double notation permet à l'AFL de conforter la qualité de sa signature et partant son accès aux marchés obligataires et monétaires, et constitue une étape majeure dans le développement du Groupe, contribuant ainsi à pérenniser l'accès des collectivités membres à la ressource financière aux meilleures conditions.

### 2. Evolutions des exigences prudentielles auxquelles est soumis le Groupe AFL

En ce qui concerne les exigences prudentielles qui s'imposent à l'AFL au titre de la réglementation bancaire, l'AFL est suivie pour la consommation de fonds propres au niveau consolidé et pour la liquidité au niveau de l'établissement de crédit ainsi qu'au niveau consolidé. Au cours du premier semestre 2019, l'ACPR a notifié au Groupe AFL son obligation de détenir, à compter du 30 juin 2019, des fonds propres lui permettant de respecter une exigence prudentielle de fonds propres totale de 9,25% incluant :

- L'exigence minimale de 8% ; et
- Une exigence de fonds propres additionnelle, dite de Pilier 2, de 1,25%.

De surcroît, le Groupe AFL est tenu de détenir :

- 2,5% de fonds propres au titre du coussin de conservation des fonds propres, à compter du 1er janvier 2019 ; et

- 0,25% de fonds propres à compter du 1er juillet 2019, au titre du coussin de conservation de fonds propres contracyclique, applicable aux expositions françaises, suite à la décision prise par le Haut conseil de stabilité financière (HCSF).

Hors coussin contracyclique, l'exigence de solvabilité globale est fixée au 1<sup>er</sup> juillet 2019 à 11,75%.

Pour mémoire, le Groupe AFL s'impose d'ores et déjà depuis sa création une limite interne de ratio de solvabilité à 12,5 %, dont le niveau effectif au 30 juin 2019, s'élève à 17,74 %.

Le 7 juin 2019 un important corpus réglementaire bancaire a été publié au journal officiel de l'UE. Celui-ci comprend en particulier le Règlement (UE) 2019/876 du Parlement Européen et du Conseil Européen et du Conseil du 20 mai 2019 modifiant le règlement (UE) no 575/2013 (dit CRR). Ce règlement impose que le ratio de levier des établissements de crédit soit supérieur à 3% et prévoit que les établissements de crédit public de développement excluent de leur mesure de l'exposition totale les expositions résultant d'actifs qui constituent des créances sur des administrations centrales, régionales ou locales. Cette disposition entrera en application le 28 juin 2021.

Le Groupe AFL s'impose dès aujourd'hui un plancher minimal de 3% pour le ratio de levier mesuré selon la méthodologie des banques publiques de développement. Au 30 juin 2019, le ratio de levier du Groupe AFL s'élève à 7.88%.

### 3. Activités de l'AFL sur les marchés de capitaux

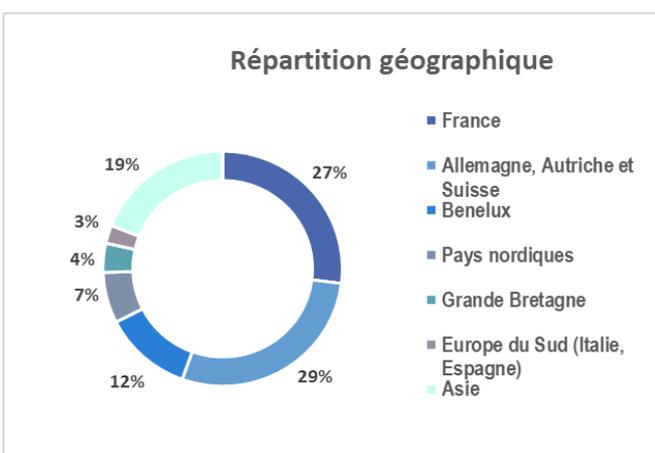
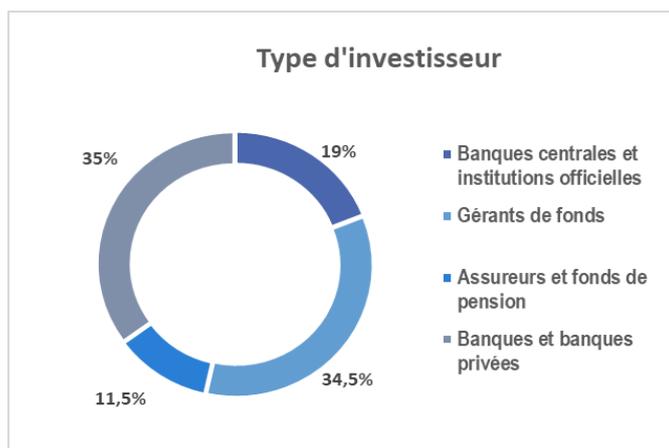
Le programme d'emprunt à moyen et long terme de l'AFL pour 2019, approuvé par le Conseil de Surveillance le 13 décembre 2018, avait été fixé à un montant de 800 millions d'euros dans le cadre de son programme EMTN<sup>2</sup>. A ce programme d'emprunt à moyen et long terme s'ajoutait une autorisation de tirage de 200 millions d'euros pour les émissions de titres de créances dans le cadre du programme ECP. Dans ce contexte et sur la base des autorisations requises, l'AFL a émis 633,58 millions d'euros d'obligations au cours du premier semestre 2019 et effectué des tirages sous-programme ECP.

Ces émissions comprennent un emprunt obligataire de type benchmark effectué en mai 2019, d'une taille de 500 M€ à 7

<sup>2</sup> La mise à jour du Prospectus de Base du programme d'émission EMTN d'un montant de 7 milliards d'euros a été soumise à l'Autorité des Marchés Financiers (l'AMF) qui lui a attribué le visa n°19-196 le 13 mai 2019.

ans, dont le placement a démontré l'intérêt et la bonne compréhension par les investisseurs du modèle économique de l'AFL et un haut niveau de confiance dans le développement de ses activités, portée par la double notation de l'AFL par les agences de notation Moody's et S&P. Le placement des titres de cette opération a été réalisé avec une marge de 32 points de base au-dessus de la courbe des Obligations Assimilables au Trésor français (OAT).

La distribution géographique et par type d'investisseur est représentée ci-dessous :



Au terme de cette transaction, l'AFL dispose désormais de 5 souches obligataires benchmark libellées en euros et cotées, pour un encours total de 3 250 millions d'euros.

En parallèle et au cours du premier semestre de l'exercice, l'AFL a également poursuivi l'exécution de son programme d'emprunt sous forme de placements privés, pour un total de 133 millions d'euros. L'AFL a notamment réalisé un placement privé de 500 millions libellé en couronnes suédoises, d'une maturité à 15 ans et à un coût correspondant à une marge de 26 points de base contre OAT, poursuivant l'objectif d'optimiser l'adossement des emplois et des ressources notamment pour faire face au renforcement de l'offre de crédit sur des durées longues demandée par certaines collectivités membres.

Au 30 juin 2019, l'AFL a réalisé 79% de son programme annuel de financement, ce qui lui permet de disposer d'une situation de liquidité très confortable en prévision de la demande de crédit attendue de la part de ses emprunteurs sur la dernière partie de l'année.

#### 4. Adhésions

Au cours du premier semestre de l'exercice 2019, le Groupe AFL a clôturé deux opérations d'augmentation de capital, qui ont permis l'entrée au capital de l'AFL-ST de 18 collectivités nouvelles, portant le nombre total de collectivités actionnaires de la société-mère du Groupe à 310.

Parmi ces 18 nouvelles collectivités membres figurent une région, l'Occitanie, 4 intercommunalités, et 13 communes.

Au 30 juin 2019, le capital social de l'AFL-ST est porté à 151 905 500 €, et celui de l'AFL à 144 500 000 €. A la même date, le capital promis atteint 177,7 millions d'euros pour un objectif de 200 millions d'euros à l'issue du plan stratégique 2017-2021.

Le tableau ci-dessous présente un état de la répartition du capital et des pouvoirs de vote par catégorie de collectivités locales au 30 juin 2019 après la 20<sup>ème</sup> augmentation de capital.

Données en K€	Nombre	Capital promis	Capital libéré	Pouvoirs de vote
Région	3	25 979	14 739	9,70%
Département	8	25 630	17 046	11,22%
Commune	227	46 329	42 819	28,19%
EPCI	72	79 806	77 302	50,89%
dont Métropole	12	64 007	64 055	42,17%
Etablissement Public Territorial	4	4 292	2 872	1,89%
Communauté Urbaine	5	3 414	3 414	2,25%
Communauté d'Agglomération	20	6 903	5 812	3,83%
Communauté de Communes	31	1 190	1 149	0,76%
<b>TOTAL</b>	<b>310</b>	<b>177 744</b>	<b>151 906</b>	<b>100%</b>

#### 5. Production de crédit

Le premier semestre 2019 est une fois encore caractérisé par une demande limitée des emprunteurs sur la période, quoiqu'en augmentation par rapport à la même période en 2018, la production de crédits à moyen et long terme s'élevant à 166,3 millions d'euros au 30 juin 2019, contre 116,9 millions d'euros au cours du premier semestre 2018, pour 85 contrats ayant une maturité moyenne pondérée de 18,1 années.

A la fin du semestre, l'encours sur la clientèle, exprimé sous le référentiel comptable français, s'élève à 2 415,0 millions d'euros de crédits mis à disposition et à 250,6 millions d'euros d'engagements de financement, soit un montant total d'engagements de 2 665,6 millions d'euros qui comprend principalement des crédits à moyen et long terme mais aussi, dans une proportion limitée, des lignes de trésorerie à hauteur

de 24,4 millions d'euros. Le total des engagements comprend également des opérations de rachat de créances en secondaire issues de crédits conclus par des collectivités membres du Groupe AFL avec d'autres établissements de crédit. Les rachats effectués au cours du premier semestre se sont élevés, primes comprises, à 18,1 millions d'euros contre 78,9 millions d'euros au cours du premier semestre 2018.

## 6. Gouvernance – Composition du Conseil d'administration de la Société Territoriale

Au premier trimestre de l'exercice 2019, la composition du Conseil d'administration de l'AFL-ST a été amenée à évoluer suite à la décision des collectivités membres du bloc régional de nommer la Région Occitanie, nouvellement adhérente au

	Comités spécialisés	
	Comité d'audit et risques	Comité des nominations, rémunérations et gouvernement d'entreprise
■ Président du Comité ◇ Membres du Comité		
<b>Monsieur Jacques Péliissard</b> Président du Conseil		
<b>Monsieur Richard Brumm</b> Vice-président du Conseil		
<b>Région Pays de la Loire</b> Représentée par M. Laurent Dejoie		
<b>Région Occitanie</b> Représentée par Mme Claire Fita		
<b>Département de l'Essonne</b> Représenté par M. Dominique Echaroux	■	
<b>Département de la Savoie</b> Représenté par M. Luc Berthoud		◇
<b>Département de la Seine-Saint-Denis</b> Représenté par M. Stéphane Troussel		
<b>Commune de Conches-en-Ouche</b> Représentée par M. Jérôme Pasco	◇	
<b>Commune de Grenoble</b> Représentée par M. Hakim Sabri		
<b>Métropole du Grand Nancy</b> Représentée par M. Pierre Boileau	◇	
<b>Métropole Européenne de Lille</b> Représentée par M. Michel Colin		
<b>Métropole de Lyon</b> Représentée par Mme Karine Dognin-Sauze		◇
<b>Eurométropole de Strasbourg</b> Représentée par Mme Caroline Barrière	◇	
<b>Commune de Roquefort-sur-Soulzon</b> Représenté par M. Bernard Sirgue		■
<b>Toulouse Métropole</b> Représentée par M. Sacha Briand		

Groupe AFL, aux fonctions de membre du Conseil d'administration de l'AFL-ST.

La Région est représentée au sein du Conseil d'administration par Mme Claire Fita, Présidente de la Commission Finances. Cette nomination a pour effet de compléter la représentation du collège des régions au sein du Conseil d'administration, un siège (sur deux) étant demeuré vacant suite au renouvellement du Conseil d'administration intervenu en mai 2017. Suite à cette nomination, le Conseil d'administration de l'AFL-ST est composé 15 membres dont 2 personnes physiques assurant sa présidence et sa vice-présidence et 13 collectivités locales actionnaires.

## III. Résultat de la période pour l'AFL

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation comptables sont conformes à la réglementation en vigueur.

Les comptes semestriels ont été établis en normes françaises, sans changement par rapport à l'exercice précédent et en conformité avec les dispositions du plan comptable général des établissements de crédit. Des explications complémentaires sont fournies dans l'annexe aux comptes semestriels.

L'AFL établit également à titre volontaire des comptes en normes comptables IFRS au titre de la période close le 30 juin 2019 qui font l'objet de commentaires dans le présent rapport.

### 1. Comptes individuels de l'AFL selon les normes comptables françaises

Le premier semestre 2019 marque une nouvelle progression du produit net bancaire lié à l'activité de crédits qui s'inscrit dans la trajectoire de développement de la Société conformément aux objectifs du plan stratégique 2017-2021. Le PNB généré par l'activité s'établit à 5 279K€. Il correspond à une marge d'intérêts de 4 643K€, à des plus-values de cession de titres de placement de 409K€ après prise en compte du résultat de cessation de relation de couverture qui se rapportent à la gestion de la réserve de liquidité, à des charges de commissions de 10K€ et à une reprise sur les dépréciations des titres de placement de 237K€.

Ces résultats sont à comparer à ceux du premier semestre 2018 au terme duquel le PNB s'élevait à 5 189K€, correspondant principalement à une marge nette d'intérêts de 3 887K€, à des plus-values sur cessions de titres de 1 305K€ après prise en compte du résultat de cessation de relation de couverture, à des revenus de commissions de 78K€ et à des dépréciations sur les titres de placement de 178K€.

La marge d'intérêt de 4 643K€, réalisée au 30 juin 2019, trouve son origine principalement dans les trois éléments suivants :

- Les revenus liés au portefeuille de crédits à hauteur de 4 153K€, une fois retraités de leurs couvertures ;
- Les revenus liés à la gestion de la réserve de liquidité, négatifs de 1 186K€, en raison des taux d'intérêts ancrés profondément en territoire négatif ; et
- La charge des intérêts de la dette, qui pour les raisons indiquées précédemment, représente une source de revenus s'élevant à 1 676K€, une fois pris en compte les revenus de sa couverture.

Au cours du premier semestre, la gestion de portefeuille de la réserve de liquidité a entraîné 2 874K€ de résultat sur les cessions de titres de placement et 2 466K€ de perte sur l'annulation des instruments de couverture de taux d'intérêts des titres ayant fait l'objet de cessions, soit un montant net de plus-values de cessions de 409K€ qui se décomposent en 138K€ de moins-values de cessions et en 547K€ de plus-values de cessions.

Au 30 juin 2019, les charges générales d'exploitation, une fois retranché les refacturations et transferts de charges administratives, ont représenté 5 042K€ contre 4 674K€ au 30 juin 2018. Elles comptent pour 2 458K€ de charges de personnel contre 2 343K€ pour le premier semestre de l'exercice précédent et 2 584K€ pour les charges administratives contre 2 330K€ pour le premier semestre 2018. Cette évolution trouve son explication dans plusieurs éléments :

- La progression de la contribution au Fonds de résolution unique ;
- La fin du reversement du paiement de TVA sur les immobilisations de 2014 qui a pris fin en 2018 ;
- Le coût supplémentaire lié à la double notation de l'AFL ; et
- L'augmentation des frais de conseils et de prestations extérieures.

En ce qui concerne les transferts de charges administratives on notera une augmentation de ces dernières liée à la double notation des émissions de dettes.

Le résultat au 30 juin 2019 tient compte des dotations aux amortissements qui s'élèvent à 1 030K€ sur la période contre 1 186K€ pour le premier semestre 2018, baisse qui correspond à la fin de l'amortissement des frais d'établissement de la société mais qui intègre néanmoins de nouvelles dotations aux amortissements liées à la poursuite par l'AFL de dépenses d'investissement dans l'infrastructure de son système d'information.

Après dotations aux amortissements, le résultat d'exploitation au 30 juin 2019 s'établit à -793K€ à comparer à -670K€ pour le premier semestre 2018.

Au 30 juin 2019, le résultat net de l'AFL fait ressortir une perte de 793K€ contre une perte de 670K€ pour le premier

semestre de l'exercice précédent, période qui avait été caractérisée par des plus-values de cession de titres d'un niveau non récurrent de 1 305K€.

Conformément aux pratiques de présentation des résultats des établissements financiers, la formation du résultat de l'exercice est présentée dans le paragraphe ci-dessous selon le référentiel IFRS et intègre spécifiquement les dispositions relatives à la norme IFRS 16 entrée en vigueur au 1er janvier 2019.

La différence entre les deux référentiels français et IFRS porte principalement sur les actifs d'impôts différés non reconnus en normes françaises, sur les inefficacités de couverture de taux d'intérêts et de change, sur la comptabilisation de dépréciations ex-ante du portefeuille de titres et de crédits et sur la comptabilisation des contrats de location. La différence entre les deux référentiels porte également sur l'amortissement des frais d'établissement mais cette différence ne trouve plus à s'appliquer pour l'AFL parce que la période d'amortissement des frais d'établissement de la société est échue depuis le 16 décembre 2018.

**Tableau de passage des comptes aux normes françaises vers les normes IFRS**

En K€	30 juin 2019
<b>Résultat net – normes françaises</b>	<b>-793</b>
<b>Retraitements IFRS</b>	
Annulation des dépréciations/reprises de dépréciations sociales des titres de placement	-237
Provisions pour dépréciation IFRS 9	-7
Impact IFRS 16 sur les contrats de location	+34
Inefficacités de couverture des instruments financiers	-103
Activation d'Impôts différés sur autres différences temporaires	+74
Autres retraitements	+2
<b>Résultat net normes IFRS</b>	<b>-1030</b>

## 2. Comptes de l'AFL selon les normes IFRS

Le premier semestre 2019 marque une nouvelle progression du produit net bancaire lié à l'activité de crédits qui s'inscrit

dans la trajectoire de développement de la Société conformément aux objectifs du plan stratégique 2017-2021. Le PNB généré par l'activité s'établit à 4 936K€. Il correspond à une marge d'intérêts de 4 639K€, à des plus-values de cession de titres de placement de 409K€, à des charges de commissions de 10K€ et à un résultat des réévaluations de couvertures négatif de 103K€.

Ces résultats sont à comparer à ceux du premier semestre 2018 au terme duquel le PNB s'élevait à 5 277K€, correspondant principalement à une marge nette d'intérêts de 3 879K€, à des plus-values sur cessions de titres de 1 305K€, à des revenus de commissions de 78K€ et à un résultat des réévaluations de couvertures négatif de 73K€.

La marge d'intérêt de 4 639K€, réalisée au 30 juin 2019, trouve son origine principalement dans les trois éléments suivants :

- Les revenus liés au portefeuille de crédits à hauteur de 4 153K€, une fois retraités de leurs couvertures ;
- Les revenus liés à la gestion de la réserve de liquidité, négatifs de 1 185K€, en raison des taux d'intérêts qui sont restés profondément ancrés en territoire négatif ; et
- La charge des intérêts de la dette, qui pour les raisons indiquées précédemment, représente une source de revenus s'élevant à 1 672K€, une fois pris en compte les revenus de sa couverture.

Au cours du premier semestre, la gestion de portefeuille de la réserve de liquidité a entraîné 2 874K€ de résultat sur les cessions de titres de placement et 2 466K€ de perte sur l'annulation des instruments de couverture de taux d'intérêts des titres ayant fait l'objet de cessions, soit un montant net de plus-values de cessions de 409K€ qui se décomposent en 138K€ de moins-values de cessions et en 547K€ de plus-values de cessions.

Le résultat net de la comptabilité de couverture est constitué de deux éléments ; d'une part de l'annulation des couvertures de taux d'intérêts liée aux cessions de titres mentionnée précédemment pour -2 466K€ et d'autre part d'un montant de -103K€ qui représente, pour les instruments encore en portefeuille à la date de clôture, la somme des écarts de juste valeur des éléments couverts et de leurs instruments de couverture. Parmi ces écarts, +528K€ se rapportent à des différences de valorisation sur des instruments classés en macro-couverture et -631K€ se rapportent à des différences de valorisations d'instruments classés en micro-couverture. Il subsiste des écarts latents de valorisations entre les éléments couverts et les instruments de couverture dont l'une des composantes provient d'une pratique de place conduisant à une asymétrie de valorisation entre d'une part les instruments de couverture collatéralisés quotidiennement et actualisés sur une courbe Eonia, et d'autre part, les éléments couverts

actualisés sur une courbe Euribor, conduisant selon les normes IFRS, à constater une inefficacité de couverture qui est enregistrée au compte de résultat. Il est à noter qu'il s'agit cependant d'un résultat latent.

Au 30 juin 2019, les charges générales d'exploitation ont représenté 4 887K€ contre 4 673K€ au 30 juin 2018. Elles comptent pour 2 458K€ de charges de personnel, à comparer avec celles du premier semestre de l'exercice précédent, qui s'élevaient à 2 343K€. Les charges générales d'exploitation comprennent également les charges administratives, qui s'établissent une fois retranchées les refacturations à 2 429K€ contre 2 330K€ au 30 juin 2018. Cette évolution trouve son explication dans plusieurs éléments :

- La progression de la contribution au Fonds de résolution unique ;
- L'achèvement du reversement de TVA sur les immobilisations de 2014 qui a pris fin en 2018 ;
- Le coût supplémentaire lié à la double notation de l'AFL ;
- L'augmentation des frais de conseils et de prestations extérieures ; et
- L'impact de l'annulation du loyer payé par l'AFL dans le cadre de l'entrée en vigueur de la norme IFRS 16 sur les contrats de location qui vient diminuer de 155K€ les charges générales d'exploitation.

Les dotations aux amortissements au 30 juin 2019 s'élèvent à 1 146K€ contre 975K€ au 30 juin 2018, soit une progression de 171K€ qui provient à la suite de la mise en application d'IFRS 16 de l'incorporation de 116K€ de dotations supplémentaires au titre de l'amortissement du droit d'utilisation des locaux occupés par l'AFL et de la poursuite par l'AFL de dépenses d'investissement dans l'infrastructure de son système d'information.

Après dotations aux amortissements, le résultat brut d'exploitation au 30 juin 2019 s'établit à -1 097K€ à comparer à -371K€ réalisés au premier semestre de l'exercice précédent.

Après l'imputation du coût du risque de -7K€ lié à la norme IFRS 9, le résultat d'exploitation au 30 juin 2019 s'établit à -1 104K€ à comparer à -605K€ réalisés au premier semestre de l'exercice précédent.

Après l'activation d'impôt différé d'actifs positifs de 74K€ liés aux retraitements IFRS, le premier semestre de l'exercice 2019 se solde ainsi par un résultat net négatif de 1 030K€ à comparer à une perte de 771K€ pour le premier semestre de l'exercice précédent, période qui comme indiquée ci-dessus avait été caractérisée par des plus-values de cession de titres d'un niveau non récurrent de 1 305K€.

### Première application d'IFRS 16

Adoptée par l'Union Européenne en date du 31 octobre 2017, la norme IFRS 16 remplace la norme IAS 17 et les interprétations relatives à la comptabilisation des contrats de location.

Selon IFRS 16, côté preneur, les contrats de location simple et les contrats de location financement sont comptabilisés selon un modèle unique, avec constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué pendant la durée du contrat,
- en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers,
- d'un amortissement linéaire de l'actif et de charges d'intérêts dégressives au compte de résultat.

L'Agence a opté pour une application rétrospective de la norme en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale au 1er janvier 2019.

L'Agence n'a activé que son bail immobilier, en retenant en première application sa durée résiduelle qui est d'un peu plus de quatre ans et demi ainsi que le taux marginal d'endettement correspondant, appliqués au loyer hors taxes récupérables.

### Impacts comptables de première application

Au 1er janvier 2019, le montant comptabilisé à l'actif au titre du droit d'utilisation s'élève à 1 082K€ et est classé au sein des autres immobilisations corporelles.

Le montant comptabilisé au passif au titre des dettes locatives s'élève à 1 396K€ et est classé au sein des autres passifs.

Des impôts différés sont calculés tant sur le droit d'utilisation que sur la dette. Ils constituent un solde d'impôts différés actifs de 114K€ en date de première application de la norme.

L'impact net d'impôt différé sur les capitaux propres lié au passage à IFRS 16 est non significatif et s'élève à -199K€ au 1er janvier 2019.

## IV. Actif au 30 juin 2019 (normes IFRS)

Les actifs de l'AFL sont principalement constitués de prêts à des collectivités locales, de titres issus du placement de la réserve de liquidité, des comptes bancaires de l'AFL, des appels de marge versés aux contreparties de swaps ainsi que des instruments dérivés de couverture. Au 30 juin 2019, les actifs de l'AFL étaient constitués pour une part en constante progression de prêts aux collectivités locales membres. L'augmentation significative des dépôts effectués par l'AFL auprès de la Banque de France et du Trésor sont le résultat de plusieurs levées de fonds effectuées à la fin du premier semestre 2019, en attente de décaissements à venir dans le

cadre de la production de crédits sur la deuxième partie de l'année. Il en résulte que le pourcentage de la liquidité net des engagements de crédit non décaissés par rapport au total de bilan, s'élève à 34% au 30 juin 2019 contre 27% au 31 décembre 2018.

### Extraits des principaux postes de l'actif (normes IFRS)

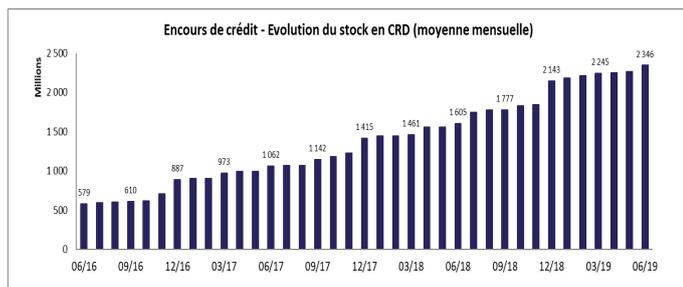
	30 juin 2019	31 décembre 2018
<b>en milliers d'euros</b>		
<b>Prêts et opérations avec la clientèle</b>	2 502 043	2 229 911
<b>Titres financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	661 649	502 487
<b>Actifs détenus au coût amorti</b>	149 051	175 152
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	104 828	57 101
<b>Appels de marge</b>	88 165	52 841
<b>Caisses, banques centrales</b>	413 476	121 650
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	118 321	44 661

## 1. Crédits aux collectivités locales

L'AFL prête exclusivement aux collectivités locales françaises qui sont membres actionnaires de la Société Territoriale. Au 30 juin 2019, le portefeuille de crédits inscrit à l'actif du bilan de l'AFL représente un encours de 2 502 millions d'euros par rapport à 2 229,9 millions d'euros au 31 décembre 2018 après prise en compte dans son coût amorti, du fait de la comptabilité de couverture, des conséquences de la variation des taux d'intérêts. Ce portefeuille doit être complété des crédits signés mais non décaissés et qui figurent au hors bilan, pour disposer d'une vue globale sur l'encours de crédit de l'AFL. Au 30 juin 2019, le montant des engagements de financement inscrit au hors bilan s'élève à 250,6 millions d'euros contre 365,6 millions d'euros au 31 décembre 2018. Ainsi, au 30 juin 2019, la totalité des engagements de crédit aux collectivités locales portés par l'AFL s'élève à 2 752,6 millions d'euros contre 2 595,6 millions d'euros au 31 décembre 2018, 1 669,6 millions d'euros au 31 décembre 2017 et 1 026, millions d'euros au 31 décembre 2016,

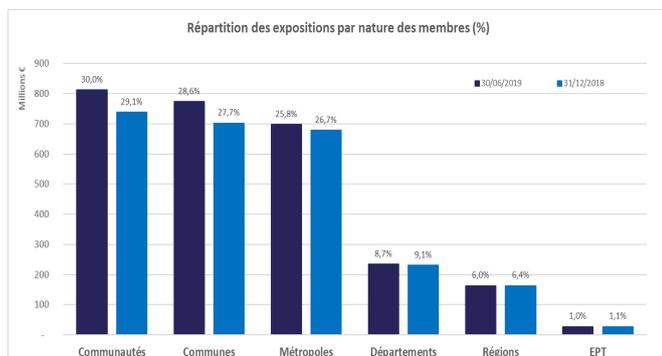
L'évolution mensuelle de l'encours moyen du portefeuille de crédit à moyen et long terme et exprimé sur la base du capital restant dû, est présentée dans le graphique ci-dessous.

## Evolution de l'encours de crédit



Au 30 juin 2019, le portefeuille de prêts est constitué à 84,3% d'expositions sur l'ensemble du bloc communal contre 83,4% au 31 décembre 2018 ce qui témoigne d'une grande stabilité. L'exposition sur les départements passe de 9,1% au 31 décembre 2018 à 8,7% au 30 juin 2019 et celle sur les régions de 6,4% à 6%. Enfin, celle sur les EPT est stable à 1% au 30 juin 2019 contre 1,1% au 31 décembre 2018.

## Répartition des expositions par type de collectivités locales



Au 30 juin 2019, la maturité résiduelle de l'encours de crédit au 30 juin 2019 qui est de 15 années est cependant stable par rapport au 30 juin 2018.

## 2. La réserve de liquidité

Les autres actifs du bilan sont principalement constitués de la réserve de liquidité qui correspond à la partie des ressources non encore distribuées sous forme de crédits et conservées dans un objectif de liquidité de l'établissement de crédit, conformément aux obligations réglementaires, aux directives issues de la politique de liquidité de l'AFL et aux bonnes pratiques de gestion.

<sup>3</sup> Les banques « promotionnelles » ou banques publiques de développement (définies par l'Acte Délégué sur le ratio de couverture de liquidité LCR, de la Commission Européenne du 10 octobre 2014),

La réserve de liquidité de l'AFL vise principalement à assurer les besoins de trésorerie de l'établissement, générés par les activités de crédit, le service de la dette ainsi que les appels de marge auxquels l'AFL peut avoir à faire face, en raison de l'utilisation importante d'instruments de couverture du risque de taux d'intérêt et du risque de change, conformément à ses politiques financières et à ses objectifs de gestion. Cette liquidité est investie avec pour objectif d'être mobilisable en toutes circonstances.

Au 30 juin 2019, les actifs composant la réserve de liquidité s'élèvent à 1 329 millions d'euros contre 856,4 millions d'euros au 31 décembre 2018, soit un montant correspondant à plus de 12 mois de besoin de trésorerie. Cette réserve de liquidité se divise en 2 segments principaux :

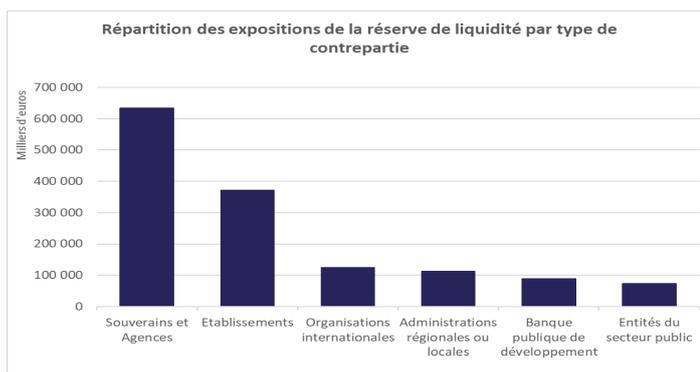
- Un segment investi sur des instruments à très court terme et principalement constitué de dépôts sur les comptes nostro, et à la Banque de France d'un montant de 518,3 millions d'euros
- Un segment constitué principalement mais pas exclusivement de titres bénéficiant du label HQLA, en raison de leur qualité de notation et de leur degré élevé de liquidité d'un montant de 810,7 millions d'euros.

Du fait des investissements réalisés dans le cadre de la réserve de liquidité, l'AFL supporte un risque de crédit sur les émetteurs des actifs qu'elle acquiert ou des expositions qu'elle prend. Ce risque de crédit est toutefois limité eu égard à la qualité des contreparties bénéficiant toutes des meilleurs niveaux de notation par les grandes agences de notation. Au 30 juin 2019, 82,2% de la réserve de liquidité était constituée d'actifs dits « HQLA » avec une dominante sur les émetteurs souverains et les agences publiques comme le montre le graphique ci-dessous. Les autres expositions représentaient principalement les comptes nostro ainsi que quelques expositions en titres sur le secteur bancaire. En effet, les titres acquis dans le cadre de la réserve de liquidité sont émis ou garantis par l'Etat français, ou des Etats de l'espace économique européen, ou encore de pays tiers bénéficiant d'une notation très élevée, ou encore d'institutions supranationales bénéficiant des plus hautes notations, ainsi que des titres émis par des établissements financiers, et ce dans une moindre proportion, dont certains garantis par des Etats européens.

Les graphiques ci-dessous montrent la répartition des expositions de la réserve de liquidité par type de contrepartie, par pays, par notation et par classe de risque.

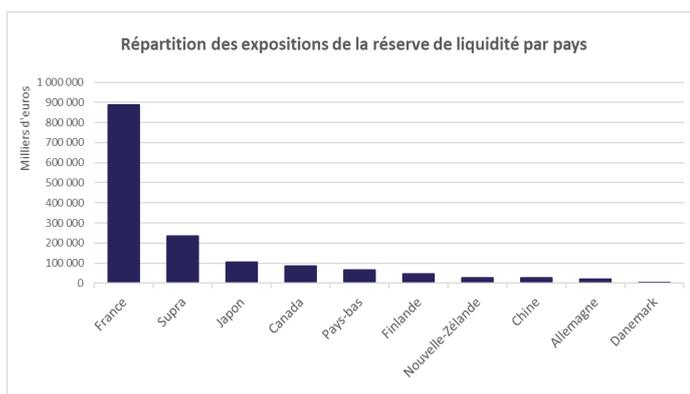
## Répartition des expositions de la réserve de liquidité par type de contrepartie<sup>3</sup>

représentent une catégorie d'établissements financiers éligibles à la norme HQLA au regard de ses particularités.



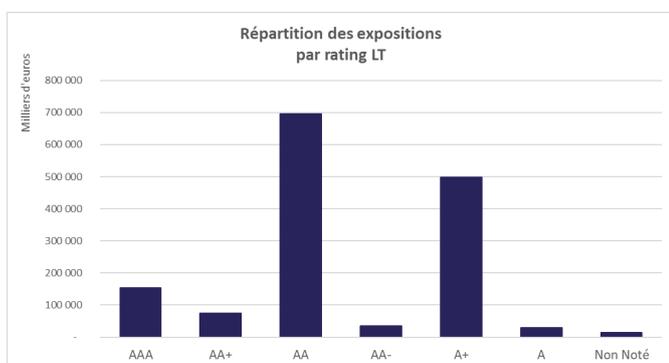
Comme le montre le graphique ci-dessous, les actifs composant la réserve de liquidité portent pour une part importante sur des émetteurs français mais aussi européens et internationaux, contribuant ainsi à la bonne résilience du portefeuille dans une situation de volatilité importante des marchés financiers.

### Répartition des expositions de la réserve de liquidité par pays



La notation des expositions portées par l'AFL dans sa réserve de liquidité est très élevée.

### Répartition des expositions de la réserve de liquidité par notation



### 3. Appels de marge et valorisations des swaps de couverture

Hors crédits aux collectivités locales et actifs de la réserve de liquidité, l'essentiel du solde des actifs financiers au bilan de l'AFL est constitué des appels de marge relatifs aux activités de couverture de taux d'intérêt et de change qui sont payés, d'une part et principalement, à la chambre de compensation LCH Clearnet, sachant que l'AFL compense la quasi-totalité de sa production de dérivés de taux d'intérêt, et d'autre part de manière limitée, aux banques contreparties de l'AFL (desquels il convient de retrancher les appels de marge reçus). Ces appels de marge qui comprennent également les dépôts de garantie (IMR<sup>4</sup>) auprès de la chambre de compensation s'élèvent à 88,17 millions d'euros au 30 juin 2019 contre 52,84 millions d'euros 31 décembre 2018. Ce montant est en progression sensible en raison d'une sensibilité naturelle plus forte du bilan à la baisse des taux et à l'aplatissement de la courbe. A la même date, il n'y a pas d'appel de marge reçu.

Au 30 juin 2019, la juste valeur des swaps de couverture de l'AFL était répartie comme suit :

(en milliers d'euros)	Valeur nominale	Valeur mark to market
Swaps de taux d'intérêt	6 300 649	-61 835
Swaps de devises	373 906	-213
<b>Total général</b>	<b>6 674 555</b>	<b>-62 049</b>

#### ▪ Titrisation

L'AFL n'a aucune exposition sur des titrisations.

### V. Dettes et capital au 30 juin 2019 (normes IFRS)

Le passif de l'AFL est principalement composé des émissions obligataires qui ont été effectuées depuis le début des activités bancaires de l'AFL en mars 2015 et non amorties dans l'intervalle. Depuis 2017, le passif est également susceptible de compter des titres de créances émis dans le cadre du programme ECP de l'AFL.

Au 30 juin 2019, l'encours de dettes de l'AFL est composé de cinq émissions publiques cotées à moyen et long terme et libellées en euros, pour un encours de 3 250 millions d'euros, de deux placements privés libellés en euros pour un total de

<sup>4</sup> Initial margin requirement

125 millions d'euros, d'un placement privé libellé en dollar US d'un montant de de 100 millions de USD et d'un placement privé libellé en couronne suédoise d'un montant de 500 millions de SEK.

A ces instruments de dette à moyen et long terme s'ajoutent des titres de créances à court terme libellés en dollar US pour un montant total de 140 millions d'euros.

La valeur comptable de ce portefeuille de dettes au 30 juin 2019 s'élève à 3 756,7 millions d'euros après prise en compte dans le coût amorti des conséquences de la variation des taux d'intérêts depuis la date d'émission, en application des règles de comptabilité de couverture. La valeur comptable du portefeuille de dettes au 31 décembre 2018 s'élevait à 2 996,9 millions d'euros. Cette progression reflète l'augmentation du bilan consécutive au développement des activités de l'AFL et répond à une stratégie prudente consistant à lever des ressources en anticipation de la période de production de crédit, généralement concentrée sur la fin de l'année.

Au terme des deux augmentations de capital effectuées consécutivement à l'adhésion de 18 nouvelles collectivités locales auprès de l'AFL-ST au cours du premier semestre 2019, le montant du capital souscrit de l'AFL s'élève à 144 500 000 € au 30 juin 2019 contre 137 200 000 € au 30 juin 2018.

#### Extraits des principaux postes du passif

En milliers d'euros	30 juin 2019	31 décembre 2018
<b>Dettes représentées par un titre</b>	3 756 713	2 996 909
<b>Capitaux propres</b>	122 149	117 309

## VI. Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

### 1. Risque stratégique

Le risque lié à l'activité recouvre le risque que l'AFL génère des pertes, dans l'hypothèse où ses charges seraient durablement supérieures à ses produits. Le plan d'affaires de l'AFL prévoit actuellement que ses charges devraient cesser d'être supérieures à ses produits à un horizon de moyen terme sur la base des prévisions issues du plan d'affaires et validées par le Conseil de surveillance de la Société. Bien que le plan d'affaires ait été construit avec la plus grande attention par l'AFL sur la base de projections et d'hypothèses qui lui apparaissent réalistes, on ne peut exclure que celles-ci ne se réalisent pas.

### Les risques liés au modèle économique

En application de l'article L. 1611-3-2 du CGCT, l'AFL exerce ses activités au bénéfice exclusif des membres, excluant toute perspective de diversification. L'AFL est donc dépendante de la demande existante sur le marché du financement du secteur public local et, dans la mesure où cette demande serait plus faible qu'anticipée dans le plan d'affaires ou se reporterait sur d'autres acteurs ou d'autres produits, l'AFL pourrait rencontrer des difficultés à atteindre ses objectifs en termes de profitabilité.

### Les risques liés aux adhésions

Bien que la création de l'AFL procède de la loi et réponde à une volonté forte et constamment exprimée ces dernières années par un nombre significatif de collectivités, le démarrage et le développement de son activité est exposé à plusieurs variables, notamment à l'intérêt qu'il suscitera auprès des collectivités locales. Ces variables pourraient retarder la levée de fonds propres de l'AFL alimentés par les apports en capital initial que celles-ci versent à l'entrée dans l'AFL-ST et donc du volume d'activité envisagé par l'AFL.

### Les risques politiques, macro-économiques ou liés aux circonstances financières spécifiques de l'Etat où l'AFL exerce ses activités

L'AFL étant un établissement financier, ses métiers sont très sensibles à l'évolution des marchés et à l'environnement économique en France, en Europe et dans le reste du monde. Son exposition au secteur public local français soumet l'AFL à des risques de pertes provenant d'éventuelles évolutions défavorables des conjonctures politiques, économiques et légales françaises ou européennes, notamment l'instabilité sociale, les changements de politiques publiques – locales ou nationales – ou celles des banques centrales. De surcroît, une détérioration de la confiance des marchés sur la France pourrait conduire, par suite d'un écartement des marges, à des moins-values latentes dans le portefeuille de liquidité qui porte des expositions importantes sur le risque souverain français. Enfin une détérioration de la situation de la France ne serait pas sans conséquence sur les conditions d'accès de l'AFL aux marchés de capitaux.

### Les risques liés à la concurrence

La concurrence existante et/ou croissante sur le marché du financement du secteur public local, aussi bien en France qu'en Europe, pourrait conduire à ce que l'activité de l'AFL ne rencontre pas le succès envisagé, à ce que les marges soient réduites sur les engagements à venir réduisant le Produit Net Bancaire généré par l'AFL, à ce que la production des nouveaux actifs pour l'AFL soit limitée, ou à affecter négativement d'une quelconque manière l'activité, les conditions financières, les flux de trésorerie et les résultats des opérations.

## ▪ Les risques liés aux évolutions réglementaires

L'AFL bénéficie d'un agrément par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (l'ACPR) depuis le 12 janvier 2015 en qualité d'établissement de crédit spécialisé. Cet agrément est indispensable à l'exercice de l'activité de l'AFL. Cet agrément soumet l'AFL à un certain nombre d'exigences réglementaires parmi lesquelles l'obligation de respecter des dispositions textuelles spécifiques et des ratios prudentiels. Ce cadre réglementaire est en évolution permanente. Les évolutions du cadre réglementaire sont susceptibles de perturber les prévisions effectuées par l'AFL dans le cadre de son plan d'affaires, de renforcer certaines de ses obligations et d'impacter corrélativement ses résultats.

## 2. Risque de crédit et de contrepartie

### ▪ Nature des risques

Le risque de crédit recouvre le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un groupe de clients liés. Il est dû à l'incapacité des contreparties auxquelles l'AFL a octroyé un crédit et des autres débiteurs de l'AFL à faire face à leurs obligations financières.

Le risque de concentration est le risque découlant de l'exposition à un groupe homogène de contreparties, y compris des contreparties centrales, à des contreparties opérant dans le même secteur économique ou la même zone géographique ou de l'octroi de crédits portant sur la même activité.

#### *i. Le risque de crédit et de concentration lié aux emprunteurs*

L'AFL exerce ses activités au bénéfice exclusif des collectivités territoriales<sup>5</sup>, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et des établissements publics territoriaux, actionnaires de la société-mère de l'AFL. Si la défaillance d'une collectivité n'est pas à exclure, ces contreparties sont considérées comme ayant un profil de risque limité ; en conséquence les opérations de crédit accomplies bénéficient de ce même profil.

Dans la mesure où l'AFL ne peut octroyer des crédits qu'aux membres, cela implique une concentration forte de son risque de crédit sur une typologie d'acteurs. L'AFL est donc exposée à la détérioration éventuelle d'une collectivité ou de la situation de ce secteur.

#### *ii. Le risque de contrepartie et de concentration lié aux contrats de couverture et aux investissements de la trésorerie*

Du fait de ses investissements de trésorerie, l'AFL supporte un risque de crédit sur les émetteurs des titres qu'elle détient dans son portefeuille de trésorerie. L'AFL est exposée à

l'incapacité des émetteurs de titres dans lesquels elle a investi à honorer leurs obligations financières.

En outre, afin de limiter son exposition aux risques de taux d'intérêt et de change décrits ci-après, l'AFL couvre la quasi-totalité de son bilan à taux variable et couvre ses positions en devises en concluant des contrats de couverture de change. L'AFL compense en chambre de façon significative mais non exclusive ces dérivés. L'AFL est exposée au risque que ses contreparties dans le cadre des contrats de couverture – établissements bancaires ou chambres de compensation – ne fassent pas face à leurs obligations financières.

### ▪ Qualité du portefeuille

La qualité des actifs de l'AFL peut être appréciée par la pondération en RWA (risk weighted assets) de celles-ci, mesure utilisée dans le calcul du ratio de solvabilité.

Au 30 juin 2019, la répartition des expositions de crédit et de contrepartie de l'AFL pondérées par les risques fait apparaître un portefeuille de très bonne qualité, de pondération moyenne de 15,6%.

### ▪ Portefeuille de crédits aux collectivités locales

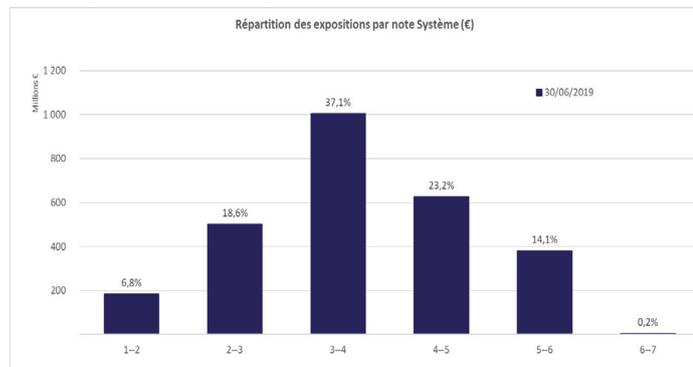
Afin d'évaluer et de gérer au mieux le risque de crédit sur les collectivités locales, l'AFL a établi un système de notation interne des collectivités locales qui a comme objectif à la fois :

- D'évaluer la situation financière des collectivités locales, des établissements publics de coopération intercommunale et des établissements publics territoriaux à l'adhésion au Groupe AFL par l'établissement d'une notation dite « quantitative » ou « financière ». Sur une échelle allant de 1 à 7 (1 étant la meilleure note et 7 la plus mauvaise) seules les collectivités locales notées entre 1 et 5,99 ont la possibilité d'adhérer au Groupe AFL. Ce système de notation est automatisé et est alimenté par les données économiques et financières publiées une fois par an par la Direction Générale des Finances Publiques (Ministère des Finances) ; et
- D'évaluer la situation financière des collectivités locales membres qui sollicitent un crédit auprès de l'AFL grâce, outre la notation « quantitative » susmentionnée, à une notation dite « socio-économique » éventuellement complétée par une notation dite « qualitative ». En dernier lieu, le Comité de Crédit de l'AFL statue sur la note

<sup>5</sup> Incluant les collectivités d'outre-mer et les collectivités à statut particulier telles que spécifiées dans l'article 72 de la Constitution

définitive octroyée à la collectivité concernée.

La décomposition par notation de son portefeuille de prêts aux collectivités locales fait apparaître un portefeuille déjà granulaire et de bonne qualité. Au 30 juin 2019, ce portefeuille était à plus de 25% exposé sur des collectivités locales de



notes comprises entre 1 et 2,99 et à plus de 60% sur des collectivités locales de notes comprises entre 1 et 3,99. Les cinq plus grandes expositions représentaient 24,2% de l'actif. La première exposition représentait 5,1% de l'actif et la cinquième 4,6%. Au 30 juin 2019, sur la base du millésime 2017, la note moyenne des prêts effectués par l'AFL à ses membres, pondérée par les encours, s'élève à 3,69 contre 3,80 au 31 décembre 2018.

#### Répartition par note<sup>6</sup> du portefeuille de crédits des collectivités locales au 30 juin 2019

- **Risque de crédit lié aux autres expositions**

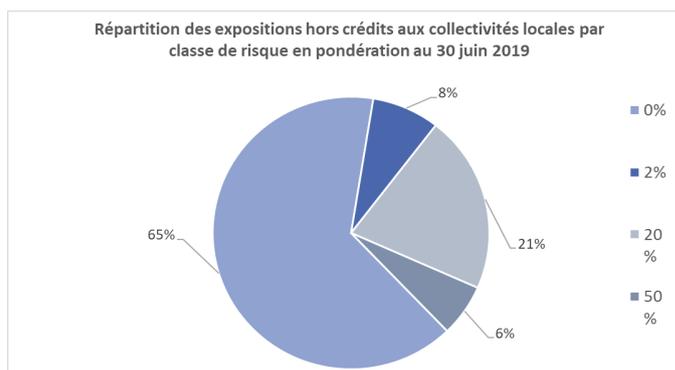
L'AFL détient trois autres types d'expositions :

- Des titres acquis dans le cadre de la gestion de sa réserve de liquidité conformément à une politique d'investissement prudente. Ceux-ci sont principalement émis ou garantis par des Etats membres de l'Union Européenne ou des institutions supranationales ;
- Le solde de ses comptes bancaires en euros ouverts auprès de banques françaises ou de la Banque de France ;
- Des dérivés, conclus dans le cadre de la couverture du risque de taux et de change auprès d'établissements bancaires ou de chambres de compensation.

Les notations de ces expositions sont de très bonne qualité, avec plus de 60% d'expositions dont les notations sont égales

<sup>6</sup> Notes basées sur le millésime de notation 2017

<sup>7</sup> Le graphique sur la répartition par classe d'actifs comprend les expositions liées aux swaps de couverture sur la chambre de compensation, qui est pondérée à 2%



ou supérieures à Aa2 dans l'échelle de Moody's. Le graphique ci-dessous souligne la forte concentration des expositions de la réserve de liquidité de l'AFL sur des classes de risque très faibles, 65% du portefeuille étant investi sur des classes de risque pondérées à 0%, 8% sur des classes de risque pondérées à 2%<sup>7</sup> et 21% sur des classes de risque pondérées à 20%. Les expositions sur des classes de risque pondérées à 50% correspondent pour une part importante aux comptes nostro.

Afin d'optimiser la gestion du risque de contrepartie et du collatéral associé à une utilisation importante d'instruments de couverture, l'AFL a décidé de négocier ses instruments de couverture en chambre de compensation ou Central Counterparty (CCP) dans le cadre de la réglementation EMIR (European Market Infrastructure Regulation) sans exclure toutefois de détenir des expositions sous un format bilatéral avec plusieurs établissements bancaires de la place. La compensation des opérations OTC (over-the-counter) en chambre de compensation CCP (Central Counterparty) associée à l'échange de collatéral permet de réduire substantiellement le risque de contrepartie lié à l'opération et de réduire la consommation de collatéral du fait des positions de couvertures opposées prises pour la couverture de taux d'intérêt des instruments à l'actif et au passif.

Au 30 juin 2019, les swaps de taux d'intérêt étaient traités à environ de 95% en chambre de compensation et pour 5%<sup>8</sup> en bilatéral, avec pour l'ensemble des instruments une collatéralisation quotidienne et au premier euro. Les swaps de couverture de change restent traités en bilatéral.

<sup>8</sup> Calcul réalisé sur la base des EAD réglementaires en méthode STD.

- **Créances sensibles, créances douteuses, créances litigieuses, dépréciations et provisions**

Au 30 juin 2019, l'encours de créances douteuses ou litigieuses est nul. En normes comptables françaises aucune provision collective et aucune provision spécifique n'a été enregistrée à cette date sur les crédits accordés aux collectivités locales ou sur les autres actifs.

En norme IFRS, la norme IFRS 9 est entrée en application au 1 janvier 2018 : celle-ci prévoit le calcul et la comptabilisation de provisions pour risque de crédit ex ante dès l'engagement et sur l'ensemble des expositions de la Société. Une provision est calculée pour les expositions en défaut, comme pour les expositions dont le risque s'est dégradé ou ne s'est pas dégradé significativement depuis l'origine. Au 30 juin 2019 la provision IFRS 9 liée aux dépréciations pour risque de crédit ex-ante s'élève à -436K€ contre -429K€ au 31 décembre 2018.

### 3. Autres risques de bilan

- **Risque de liquidité**

#### Nature des risques

Les besoins de liquidité de l'AFL sont de plusieurs ordres : le financement de ses activités de crédit aux collectivités membres, le service de la dette, le financement des besoins en liquidité liés à sa réserve de liquidité et le financement des appels de marge des dérivés de couverture qu'elle conclut pour couvrir les risques de taux et de change qu'elle porte naturellement au bilan.

Aussi, l'AFL est exposée à trois dimensions de risque de liquidité :

- Le risque d'illiquidité : il s'agit du risque de rupture de la trésorerie à court terme, c'est-à-dire en particulier du risque pour la banque d'être dans l'impossibilité de céder aisément et à un coût raisonnable sur un marché un actif ;
- Le risque de financement : il s'agit du risque pour la banque d'être dans l'incapacité de lever la liquidité nécessaire pour faire face à ses engagements et aux besoins de financement liés à son développement ;
- Le risque de transformation en liquidité - également dénommé risque de prix de la liquidité : il s'agit du risque de perte en Produit Net Bancaire générée par une hausse des spreads de refinancement conjuguée à une position de transformation trop importante, c'est-à-dire une non-congruence actif-passif se matérialisant le

plus généralement par des actifs plus longs que les passifs.

#### Stratégies mises en œuvre

L'AFL s'est dotée d'une politique de liquidité très stricte ayant pour objectif principal, à terme, d'assurer qu'elle disposera d'une réserve de liquidité suffisante pour maintenir ses activités opérationnelles, et en particulier ses activités de prêts, pendant une période de douze mois.

La politique de liquidité de l'AFL vise à détenir en permanence un montant significatif d'actifs très liquides susceptibles d'être mobilisés à tout instant pour faire face à ses engagements contractuels mais aussi réglementaires ; elle prévoit aussi une stratégie de financement diversifiée et une limitation de la transformation.

Dans le cadre de sa politique de liquidité, l'AFL a mis en place un dispositif qui s'articule autour de trois objectifs :

- La construction d'une réserve de liquidité constituée d'actifs liquides et mobilisables pour maintenir ses activités opérationnelles pendant douze mois et pour le ratio réglementaire LCR (Liquidity Coverage Ratio) ;
- Une stratégie de financement favorisant la diversité des instruments de dette (comprenant des émissions libellées en euro et cotées sur un marché réglementé, potentiellement des émissions publiques en devises, et des placements privés) mais aussi la diversité de la base d'investisseurs, tant par type que par zone géographique ;
- Dans le but de réduire son risque de transformation en liquidité, l'AFL assure un strict suivi des écarts de maturité. Elle a vocation à borner à une année l'écart de durée de vie moyenne entre son actif et son passif et à maintenir le ratio réglementaire NSFR (Net Stable Funding Ratio) à hauteur de 100%.

Au 30 juin 2019, le ratio réglementaire de liquidité à 30 jours LCR s'élève à 2876,45% et la réserve de liquidité de l'AFL permet de faire face à plus de 12 mois de ses besoins en flux de trésorerie<sup>9</sup>. Au 30 juin 2019, l'écart de DVM est de 0,52 année et le ratio NSFR s'élève à 189,42%.

- **Risque de taux d'intérêt et de change**

Le risque de taux d'intérêt recouvre le risque pour l'AFL de subir des pertes provoquées par une évolution défavorable

<sup>9</sup> Estimé par l'AFL sur la base du scénario central du plan d'affaires de l'AFL.

des taux d'intérêt du fait de l'ensemble de ses opérations de bilan et de hors bilan, notamment en cas de déséquilibre entre les taux d'intérêt générés par ses actifs et ceux dus au titre de son passif. Le risque de taux d'intérêt comprend le risque de refinancement d'un actif à un taux d'intérêt supérieur à celui initialement contracté, ou le risque de remplacement d'un actif à un taux inférieur à celui initialement contracté. Dans les deux cas, en cas d'évolution des taux, il peut y avoir un impact négatif sur la marge nette d'intérêt qui réduit d'autant les revenus de l'AFL.

Dans le but de maintenir sa base financière consacrée au développement de ses activités de crédits, l'AFL a mis en place une politique de couverture du risque de taux d'intérêt en vue de limiter l'exposition de son bilan et la volatilité de ses revenus à des mouvements de marché non souhaités.

La politique de couverture du risque de taux d'intérêt de l'AFL consiste en :

- Une micro-couverture systématique des dettes à taux fixe pour les transformer en dettes à taux variable principalement indexées sur la référence Euribor 3 mois à l'aide de swaps de taux d'intérêt ;
- Une micro-couverture des prêts contractés à taux fixe ou à taux variable Euribor 6 mois ou 12 mois pour les transformer en prêts à taux variable indexés sur la référence Euribor 3 mois excepté pour des prêts à taux fixe correspondant à une part limitée du bilan au maximum égale au réemploi des fonds propres prudentiels. L'exposition au risque de taux qui en résulte est encadrée par la sensibilité aux taux de la valeur actuelle nette de l'AFL, qui mesure l'impact d'un choc de taux d'ampleur prédéfinie sur la variation des flux actualisés de tous les actifs et passifs du bilan de l'AFL ; et
- Une macro-couverture des prêts à taux fixe de petite taille ou dont le profil d'amortissement n'est pas linéaire.

La stratégie de couverture du risque de taux d'intérêt et de change se traduit par un encours notionnel de swaps qui s'élève à 7,692 milliards d'euros au 30 juin 2019 dont 1,017 milliard d'euros en attente de compression auprès de la chambre de compensation et classé en portefeuille de transaction.

Sous hypothèse d'une translation parallèle de plus 100 points de base de la courbe des taux, la sensibilité de la valeur actuelle nette des fonds propres au 30 juin 2019 s'élevait à –

3,26% pour l'AFL et -3,22% en consolidé pour le Groupe AFL, et -5,88 pour l'AFL et -5,83% en consolidé pour le Groupe

AFL, sous hypothèse d'une translation de plus 200 points de base de la courbe des taux.

Au cours du premier semestre 2019, la sensibilité de la valeur actuelle nette de l'AFL à une variation de plus ou moins 200bps est restée inférieure à 15% des fonds propres.

Scénario de taux	AFL (en % des FP Prud.)	Groupe AFL (en % des FP Prud.)
+200bps	-5,88%	-5,83%
+100bps	-3,26%	-3,22%
-100bps	4,01%	3,93%
-200bps	8,94%	8,72%

Le risque de change recouvre le risque pour l'AFL de générer des pertes au titre de capitaux empruntés ou prêtés dans des devises autres que l'euro. La politique de l'AFL vise à couvrir ce risque de façon systématique par la mise en place de swaps de micro-couverture de change, ou encore appelés cross currency swaps. Ainsi, les actifs et les passifs libellés dans des devises autres que l'euro sont systématiquement swappés en euros dès leur entrée au bilan et jusqu'à leur échéance finale.

#### ▪ Risques liés aux effets du changement climatique

Depuis 1988, le Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) évalue l'état des connaissances sur l'évolution du climat mondial, ses impacts et les moyens de les atténuer et de s'y adapter. Le GIEC a publié son 5<sup>em</sup> rapport en 2014. Il montre que le changement climatique est engagé. Le GIEC évalue également comment le changement climatique se traduira à moyen et long terme. Il prévoit des phénomènes climatiques aggravés, un bouleversement de nombreux écosystèmes, des crises liées aux ressources alimentaires, des dangers sanitaires, l'acidification des eaux menaçant l'équilibre de nombreux écosystèmes, des déplacements de population. Les impacts du changement climatique devraient être très différents d'une région à une autre, mais ils concerneront toute la planète. Par construction, le secteur financier est particulièrement exposé aux risques liés aux effets du changement climatique dans la mesure où sa fonction principale est d'alimenter l'économie en capitaux. Parce que la sécurité des territoires et des infrastructures pourrait être touchée et que toute la planète pourrait être concernée, l'AFL dont le mandat est de financer les collectivités locales françaises pourrait être affectée par les conséquences du changement climatique.

## 4. Risques opérationnels

### ▪ Nature des risques

Le risque opérationnel recouvre réglementairement les risques de perte découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel (y compris la fraude interne) et des systèmes internes ou d'événements extérieurs

accidentels ou non (y compris la fraude externe, les événements naturels, les attaques terroristes). Il est principalement constitué des risques liés à des événements de faible probabilité d'occurrence mais à fort impact. L'AFL intègre à ce périmètre le risque juridique et le risque de non-conformité.

*i. Les risques liés aux processus*

Ce risque est constitué d'une défaillance d'un processus pouvant entraîner une perte. L'ensemble des activités de l'AFL est soumis à ce risque.

*ii. Les risques liés aux ressources humaines*

Du fait de son modèle et dans un contexte qualifié encore de démarrage de ses activités, l'AFL s'appuie sur un nombre limité de personnes pour assurer son exploitation opérationnelle. La perte d'une ou plusieurs personnes essentielles à son activité, que ce soit dans le cadre de débauchage ou d'indisponibilité temporaire ou permanente (accident, maladie) est donc susceptible d'avoir un impact sur son activité.

*iii. Les risques liés aux systèmes d'information*

Les systèmes d'information constituent des éléments essentiels à l'activité et au fonctionnement de l'AFL. Ces éléments font largement appel à l'externalisation. L'AFL est exposée au risque lié aux éventuelles atteintes à la disponibilité et à l'intégrité de ses systèmes et données informatiques qui pourraient, en particulier, résulter d'une défaillance de ses prestataires externes.

*iv. Le risque juridique*

Le risque juridique est le risque de tout litige avec une contrepartie résultant d'une imprécision, lacune, ou insuffisance susceptible d'être imputable à l'AFL. L'AFL dispose d'une offre de produits simples en particulier de prêts à taux fixe et taux révisable, aux caractéristiques simples et compréhensibles. Néanmoins, l'AFL ne peut exclure un litige issu d'une distorsion de compréhension avec une contrepartie.

*v. Le risque de non-conformité*

Le risque de non-conformité recouvre le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation qui résulte du non-respect de dispositions régissant les activités bancaires et financières, de nature législative ou réglementaire, nationales ou européennes ou qu'ils s'agissent de normes professionnelles et déontologiques ou d'instructions de dirigeants effectifs prises notamment en application des orientations du Conseil de surveillance de l'AFL. L'AFL est tenue de se conformer à ces normes, et s'expose donc au risque de sanction afférente à leur non-respect.

▪ **Dispositif mis en place**

Afin de prévenir au mieux la matérialisation de ces risques et les conséquences de leur éventuelle occurrence, tous deux élevés au démarrage de l'activité, l'AFL dispose d'un dispositif de contrôle interne et de gestion des risques. Le dispositif vise à assurer l'identification, la mesure et le traitement précoce des risques opérationnels.

Ce dispositif, construit en respect des meilleures pratiques de marché, implique une estimation régulière des risques, et de l'efficacité des contrôles minorant ces risques, et la mise en œuvre d'un plan d'action d'amélioration / remédiation lorsque nécessaire. Le dispositif repose sur les quatre lignes de défense du contrôle interne (lignes métiers – fonction de suivi du risque opérationnel – contrôle permanent de second niveau – contrôle périodique). En complément, et, l'AFL a mis en place une politique de sécurité des systèmes d'information et de suivi des prestations essentielles externalisées.

En appui du dispositif de contrôle interne, les principaux outils mis en place sont la cartographie des risques et le dispositif de remontée des incidents.

- L'objectif de la démarche de cartographie des risques est d'identifier et évaluer de manière cohérente les principales zones de risque pour l'ensemble de l'AFL. Elle se focalise sur les risques principaux, avec comme critère l'importance de l'impact potentiel et la fréquence de survenance. L'exercice permet ainsi de hiérarchiser les risques sur base objective et d'assurer la cohérence de l'évaluation entre les différentes Directions et fonctions impliquées.
- La mesure du risque opérationnel repose sur la collecte et l'analyse des incidents, qui permet de mesurer l'impact et la fréquence d'occurrence des risques identifiés. Le dispositif nécessite d'assurer la déclaration systématique des incidents au sein de l'AFL au-delà de seuils prédéfinis.

▪ **Analyse du risque**

Au cours du premier semestre 2019, aucune perte opérationnelle d'un montant significatif n'a été subie. En termes de risque juridique, l'AFL n'a fait l'objet d'aucun litige sur la période.

**VII. Fonds propres et ratios prudentiels**

Les apports en fonds propres résultant des augmentations de capital régulières permettent à l'AFL de développer l'ensemble de ses activités opérationnelles et financières.

Depuis octobre 2017, l'AFL reporte ses fonds propres réglementaires à l'ACPR uniquement sur une base consolidée, selon les normes comptables IFRS, au titre de sa société mère, la Société Territoriale.

Au 30 juin 2019, les fonds propres prudentiels du Groupe AFL s'élèvent à 121 009 568 euros, selon les normes comptables IFRS. Compte tenu de la qualité de crédit des actifs portés par l'AFL, le ratio de solvabilité atteint 17,74% sur base consolidée et le ratio de levier applicable aux banques publiques de développement 7,88%.

### **VIII. Perspectives pour l'exercice 2019 et événements survenus depuis la clôture du semestre**

En ligne avec le plan stratégique 2017-2021, l'AFL poursuit sa croissance avec pour effet une augmentation de la taille du bilan consécutive au développement de ses activités de crédit avec les collectivités membres et la programmation de nouvelles augmentations de capital afin de permettre l'arrivée d'un nombre croissant de nouvelles collectivités locales adhérentes.

#### **1. Activités sur les marchés financiers au second semestre 2019**

Depuis la clôture du premier semestre de l'exercice, l'AFL a poursuivi l'exécution de son programme de financement annuel, et a réalisé deux placements privés à hauteur de 50 et 75 M€, respectivement assortis de maturité à 10 et 15 ans à de marge de 26 et 25 points de base au-dessus de la courbe des Obligations Assimilables du Trésor.

Au 31 août 2019, l'AFL a réalisé 95% de son programme d'emprunt pour 2019.

#### **2. Production de nouveaux crédits au second semestre 2019**

Au 31 août 2019, les engagements de crédits de l'AFL ont atteint au total 2 899,22 millions d'euros et les nouveaux engagements contractés par l'AFL auprès des collectivités locales membres depuis le début de l'exercice s'élèvent à 472,42 millions d'euros. Ils se composent de 405,38 millions d'euros de crédits à moyen et long terme, de 18,10 millions d'euros de crédits achetés sur le marché secondaire et de 48,94 millions d'euros de nouvelles lignes de crédit de trésorerie.

#### **3. Adhésions au second semestre 2019**

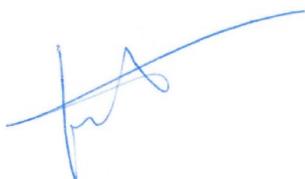
Le Groupe AFL a clôturé le 25 juillet 2019 sa 21<sup>ème</sup> augmentation de capital. 14 collectivités nouvelles ont souscrit à cette augmentation de capital, portant le nombre de collectivités membres du Groupe à 324 et le capital social libéré de l'AFL-ST à 154 116 900 euros. Suite à cette opération, le capital social de l'AFL est quant à lui porté à 146 600 000 euros.

Dans le cadre de ses objectifs pour 2019, le Groupe AFL devrait effectuer une nouvelle augmentation de capital au cours du second semestre.

## **Attestation du rapport financier semestriel établi au titre du semestre clos le 30 juin 2019**

Je soussigné, Monsieur Thiébaud Julin, agissant en qualité de Directeur général, membre du Directoire et Directeur financier de l'Agence France Locale, atteste, à ma connaissance, que les comptes résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité intégré au sein du présent rapport financier semestriel présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Lyon, le 20 septembre 2019,



Monsieur Thiébaud Julin

Directeur général, membre du Directoire et Directeur financier  
de l'Agence France Locale

## **COMPTES SEMESTRIELS**

### **I. Comptes semestriels établis selon les normes IFRS**

**AGENCE FRANCE LOCALE - SOCIETE OPERATIONNELLE (Normes IFRS)**

**BILAN**

**Actif au 30 juin 2019**

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2019	31/12/2018
Caisse et banques centrales	5	413 476	121 650
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1	28 586	26 299
Instruments dérivés de couverture	2	118 321	44 661
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3	661 649	502 487
Titres au coût amorti	4	149 051	175 152
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	5	192 993	109 942
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	6	2 502 043	2 229 911
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		15 737	1 873
Actifs d'impôts courants			
Actifs d'impôts différés	7	5 772	5 671
Comptes de régularisation et actifs divers	8	677	380
Immobilisations incorporelles	9	2 641	3 263
Immobilisations corporelles	9	1 366	437
Écarts d'acquisition			
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>4 092 312</b>	<b>3 221 726</b>

**Passif au 30 juin 2019**

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2019	31/12/2018
Banques centrales		115	755
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1	28 746	26 747
Instruments dérivés de couverture	2	180 370	78 300
Dettes représentées par un titre	10	3 756 713	2 996 909
Dettes envers les établissements de crédits et assimilés		5	9
Dettes envers la clientèle			
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôts courants			
Passifs d'impôts différés			
Comptes de régularisation et passifs divers	11	4 128	1 675
Provisions	12	85	23
<b>Capitaux propres</b>		<b>122 149</b>	<b>117 309</b>
<b>Capitaux propres part du groupe</b>		<b>122 149</b>	<b>117 309</b>
Capital et réserves liées		144 500	138 700
Réserves consolidées		(20 189)	(18 269)
Écart de réévaluation			
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(1 132)	(1 411)
Résultat de l'exercice (+/-)		(1 030)	(1 712)
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>			
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>4 092 312</b>	<b>3 221 726</b>

**COMPTE DE RÉSULTAT**

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Intérêts et produits assimilés	13	37 006	28 052	64 339
Intérêts et charges assimilées	13	(32 367)	(24 173)	(56 534)
Commissions (produits)	14	35	134	289
Commissions (charges)	14	(45)	(56)	(119)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	15	(2 567)	1 346	868
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	16	2 874	(26)	863
Produits des autres activités				
Charges des autres activités				
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>4 936</b>	<b>5 277</b>	<b>9 705</b>
Charges générales d'exploitation	17	(4 887)	(4 673)	(9 033)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	9	(1 146)	(975)	(1 984)
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>(1 097)</b>	<b>(371)</b>	<b>(1 311)</b>
Coût du risque	18	(7)	(234)	(191)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(1 104)</b>	<b>(605)</b>	<b>(1 502)</b>
Gains ou pertes nets sur autres actifs				
<b>RESULTAT AVANT IMPÔT</b>		<b>(1 104)</b>	<b>(605)</b>	<b>(1 502)</b>
Impôt sur les bénéfices	7	74	(166)	(210)
<b>RESULTAT NET</b>		<b>(1 030)</b>	<b>(771)</b>	<b>(1 712)</b>
Participations ne donnant pas le contrôle				
<b>RESULTAT NET PART DU GROUPE</b>		<b>(1 030)</b>	<b>(771)</b>	<b>(1 712)</b>
Résultat net de base par action (en euros)		(0,71)	(0,56)	(1,23)
Résultat dilué par action (en euros)		(0,71)	(0,56)	(1,23)

**Résultat net et gains ou pertes latents ou différés comptabilisés directement en capitaux propres**

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>30/06/2019</b>	<b>30/06/2018</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Résultat net</b>	<b>(1 030)</b>	<b>(771)</b>	<b>(1 712)</b>
<b>Éléments recyclables ultérieurement en résultat net</b>	<b>278</b>	<b>(731)</b>	<b>(1 991)</b>
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	366	(1 118)	(2 756)
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables			
Impôts liés	(88)	387	765
<b>Éléments non recyclables en résultat</b>	<b>(9)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Réévaluation au titre des régimes à prestations définies	(9)		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables			
Impôts liés			
<b>Total des gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>269</b>	<b>(731)</b>	<b>(1 991)</b>
<b>Résultat net et gains ou pertes latents ou différés comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>(760)</b>	<b>(1 502)</b>	<b>(3 703)</b>

**Tableau de variation des capitaux propres**

	Capital	Réserves liées au capital	Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat global				Résultat de l'exercice	Capitaux propres – part du groupe	Capitaux propres part des participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres consolidés
				Recyclables		Non Recyclables					
				Variation de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie, nette d'impôt	Réévaluation au titre des régimes à prestations définies	Autres éléments non recyclables au compte de résultat				
<i>(En milliers d'euros)</i>											
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2018</b>	<b>132 500</b>	<b>-</b>	<b>(17 842)</b>	<b>580</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(427)</b>	<b>114 811</b>	<b>-</b>	<b>114 811</b>
Augmentation de capital	6 200								6 200		6 200
Elimination des titres auto-détenus											
Affectation du résultat 2017			(427)					427			
Distributions 2018 au titre du résultat 2017											
<b>Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires</b>	<b>6 200</b>	<b>-</b>	<b>(427)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>427</b>	<b>6 200</b>	<b>-</b>	<b>6 200</b>
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres				(2 404)					(2 404)		(2 404)
Variations de valeur des instruments financiers rapportées au compte de résultat				(352)					(352)		(352)
Variations des écarts actuariels sur indemnités de départ en retraite											
Impôts liés				765					765		765
<b>Variations des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(1 991)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(1 991)</b>	<b>-</b>	<b>(1 991)</b>
Résultat net au 31 décembre 2018								(1 712)	(1 712)		(1 712)
<b>Sous-total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(1 991)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(1 712)</b>	<b>(3 703)</b>	<b>-</b>	<b>(3 703)</b>
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle											
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2018</b>	<b>138 700</b>	<b>-</b>	<b>(18 269)</b>	<b>(1 411)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(1 712)</b>	<b>117 309</b>	<b>-</b>	<b>117 309</b>
Incidence de l'application de la norme IFRS 16			(199)						(199)		(199)
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2019</b>	<b>138 700</b>	<b>-</b>	<b>(18 468)</b>	<b>(1 411)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(1 712)</b>	<b>117 109</b>	<b>-</b>	<b>117 109</b>
Augmentation de capital	5 800 <sup>(1)</sup>								5 800		5 800
Elimination des titres auto-détenus											
Affectation du résultat 2018			(1 712)					1 712			
Distributions 2019 au titre du résultat 2018											
<b>Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires</b>	<b>5 800</b>	<b>-</b>	<b>(1 712)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 712</b>	<b>5 800</b>	<b>-</b>	<b>5 800</b>
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables				223					223		223
Variations de valeur des instruments financiers rapportées au compte de résultat				143					143		143
Variations des écarts actuariels sur indemnités de départ en retraite			(9)						(9)		(9)
Impôts liés				(88)					(88)		(88)
<b>Variations des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(9)</b>	<b>278</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>269</b>	<b>-</b>	<b>269</b>
Résultat net au 30 juin 2019								(1 030)	(1 030)		(1 030)
<b>Sous-total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(9)</b>	<b>278</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(1 030)</b>	<b>(760)</b>	<b>-</b>	<b>(760)</b>
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle											
<b>Capitaux propres au 30 juin 2019</b>	<b>144 500</b>	<b>-</b>	<b>(20 189)</b>	<b>(1 132)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(1 030)</b>	<b>122 149</b>	<b>-</b>	<b>122 149</b>

(1) Le capital social de l'Agence France locale qui s'élève au 30 juin 2019 à 144 500 000€ est composé de 1 445 000 actions. L'Agence a procédé à deux augmentations de capital au cours du premier semestre 2019 au profit de la Société Territoriale, sa société mère. Elle ont été souscrites le 27 février 2019 pour 3 500k€ et le 23 mai 2019 pour 2 300k€.

**Tableau de flux de trésorerie**

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>30/06/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>(1 104)</b>	<b>(1 502)</b>
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 146	1 984
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	55	
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	(4 445)	(2 392)
+/- Produits/(Charges) des activités de financement	156	469
+/- Autres mouvements	(922)	1 499
<b>= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>(4 010)</b>	<b>1 559</b>
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	(15 000)	
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	(191 120)	(783 180)
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(31 472)	23 742
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	656	180
- Impôts versés		
= Diminution/Augmentation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(236 937)	(759 258)
<b>= TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)</b>	<b>(242 051)</b>	<b>(759 201)</b>
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	(65 404)	(312 442)
+/- Flux liés aux immeubles de placement		
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(370)	(525)
<b>= TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (B)</b>	<b>(65 773)</b>	<b>(312 968)</b>
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	5 800	6 200
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	676 586	613 141
<b>= TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)</b>	<b>682 386</b>	<b>619 341</b>
<b>EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE (D)</b>		
<b>Augmentation/Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)</b>	<b>374 562</b>	<b>(452 828)</b>
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	(242 051)	(759 201)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	(65 773)	(312 968)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	682 386	619 341
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		0
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>128 757</b>	<b>581 585</b>
Caisse, banques centrales (actif & passif)		
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	128 757	581 585
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>503 319</b>	<b>128 757</b>
Caisse, banques centrales (actif & passif)		
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	503 319	128 757
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE</b>	<b>374 562</b>	<b>(452 828)</b>

**NOTES ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS ÉTABLIS SELON LE RÉFÉRENTIEL IFRS**

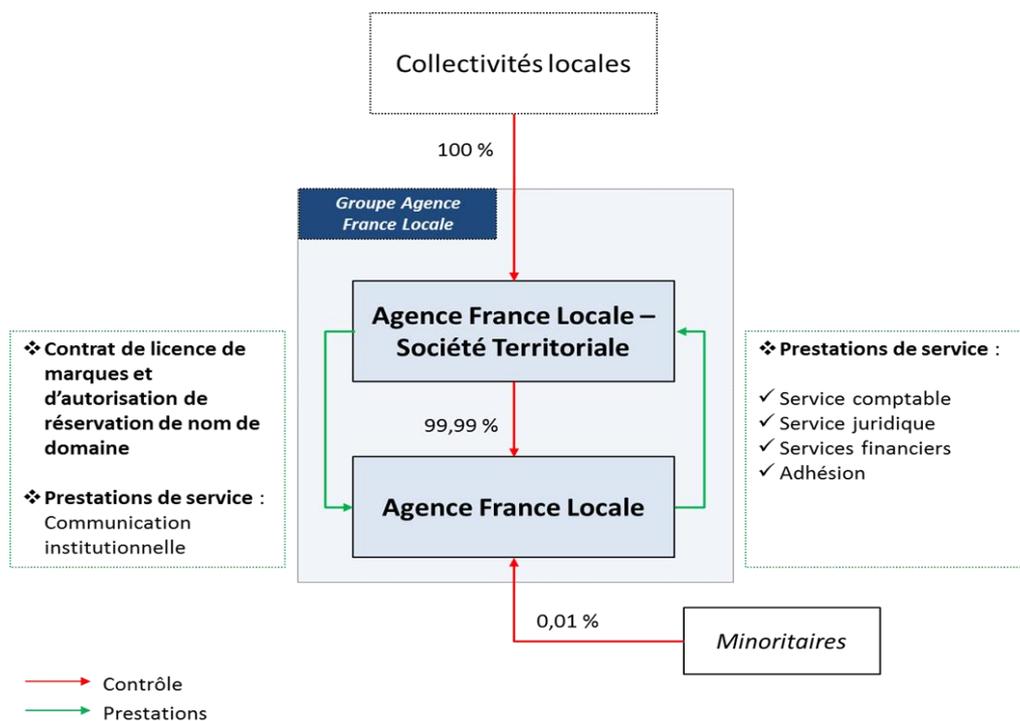
**Cadre général**

**Présentation de l'AFL (« l'Agence »)**

L'AFL (« l'Agence ») est la filiale de l'Agence France Locale - Société Territoriale (« AFL ST »).

L'AFL ST est une Société Anonyme à Conseil d'administration, dont l'actionnariat est constitué exclusivement de Collectivités qui ont la qualité de Membre du Groupe AFL. L'AFL ST est l'actionnaire majoritaire de l'Agence. L'Agence est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

Le schéma ci-dessous présente la structure du Groupe AFL :



## I - Contexte de publication

Les comptes semestriels résumés ont été arrêtés par le Directoire en date du 4 septembre 2019.

## II - Faits caractéristiques du semestre

Le premier semestre 2019 est une fois encore caractérisé par une demande relativement limitée des emprunteurs sur la période, quoiqu'en augmentation par rapport à la même période en 2018, avec une production de crédits à moyen et long terme s'élevant à 166,3 millions d'euros au 30 juin 2019, contre 116,9 millions d'euros au cours du premier semestre 2018, pour 85 contrats ayant une maturité moyenne pondérée de 18,1 années. La production de crédits à moyen et long terme de l'AFL représente une part de marché estimée à près de 25% des besoins de financements des membres du Groupe AFL.

Au cours du premier semestre, l'AFL a réalisé 3 émissions obligataires pour un total de 633,6 millions d'euros. Après le renouvellement d'un placement privé à 2 ans libellé en dollar US pour un montant de 100 millions de dollars, l'AFL a effectué à la fin du mois de mai, avec succès, sa cinquième émission obligataire de type « benchmark » d'une taille de 500 millions d'euros à 7 ans à 32 points de base contre OAT, dont le placement a démontré l'intérêt et la bonne compréhension par les investisseurs pour son modèle économique et un haut niveau de confiance dans le développement de ses activités, que confirme la double notation de l'AFL par les agences de notation Moody's et Standard & Poor's.

Enfin, l'AFL a poursuivi l'exécution de son programme d'emprunt pour 2019 par un placement privé à 15 ans libellé en couronne suédoise pour un montant de 500 millions de SEK.

Au cours du premier semestre 2019, l'AFL a vu son capital s'accroître de 5,8 millions d'euros à 144,5 millions d'euros à la suite de 2 augmentations de capital souscrites exclusivement par sa société mère, la Société Territoriale, qui elle-même a fait l'objet de 2 augmentations de capital permettant à 18 nouvelles collectivités locales de devenir membre du Groupe AFL, portant ainsi à 310 le total des membres actionnaires au 30 juin 2019.

Le premier semestre 2019 marque une nouvelle progression du produit net bancaire lié à l'activité de crédits qui s'inscrit dans la trajectoire de développement de la Société conformément aux objectifs du plan stratégique 2017-2021. Le PNB généré par l'activité s'établit à 4 936K€. Il correspond à une marge d'intérêts de 4 639K€, à des plus-values de cession de titres de placement de 409K€, à des charges de commissions de 10K€ et à un résultat des réévaluations de couvertures négatif de 103K€.

Ces résultats sont à comparer à ceux du premier semestre 2018 au terme duquel le PNB s'élevait à 5 277K€, correspondant principalement à une marge nette d'intérêts de 3 879K€, à des plus-values sur cessions de titres de 1 305K€, à des revenus de commissions de 78K€ et à un résultat des réévaluations de couvertures négatif de 73K€.

La marge d'intérêt de 4 639K€, réalisée au 30 juin 2019, trouve son origine principalement dans les trois éléments suivants :

- Les revenus liés au portefeuille de crédits à hauteur de 4 153K€, une fois retraités de leurs couvertures ;
- Les revenus liés à la gestion de la réserve de liquidité, négatifs de 1 185K€, en raison des taux d'intérêts qui sont restés profondément ancrés en territoire négatif ; et
- La charge des intérêts de la dette, qui pour les raisons indiquées précédemment, représente une source de revenus s'élevant à 1 672K€, une fois pris en compte les revenus de sa couverture.

Au cours du premier semestre, la gestion de portefeuille de la réserve de liquidité a entraîné 2 874K€ de résultat sur les cessions de titres de placement et 2 466K€ de perte sur l'annulation des instruments de couverture de taux d'intérêts des titres ayant fait l'objet de cessions, soit un montant net de plus-values de cessions de 409K€ qui se décomposent en 138K€ de moins-values de cessions et en 547K€ de plus-values de cessions.

Le résultat net de la comptabilité de couverture est constitué de deux éléments ; d'une part de l'annulation des couvertures de taux d'intérêts liée aux cessions de titres mentionnée précédemment pour -2 466K€ et d'autre part d'un montant de -103K€ qui représente, pour les instruments encore en portefeuille à la date de clôture, la somme des écarts de juste valeur des éléments couverts et de leurs instruments de couverture. Parmi ces écarts, +528K€ se rapportent à des différences de valorisation sur des instruments classés en macro-couverture et -631K€ se rapportent à des différences de valorisations d'instruments classés en micro-couverture. Il subsiste des écarts latents de valorisations entre les éléments couverts et les instruments de couverture dont l'une des composantes provient d'une pratique de place conduisant à une asymétrie de valorisation entre d'une part les instruments de couverture collatéralisés quotidiennement et actualisés sur une courbe Eonia, et d'autre part, les éléments couverts actualisés sur une courbe Euribor, conduisant selon les normes IFRS, à constater une inefficacité de couverture qui est enregistrée au compte de résultat. Il est à noter qu'il s'agit cependant d'un résultat latent.

Au 30 juin 2019, les charges générales d'exploitation ont représenté 4 887K€ contre 4 673K€ au 30 juin 2018. Elles comptent pour 2 458K€ de charges de personnel, à comparer avec celles du premier semestre de l'exercice précédent, qui s'élevaient à 2 343K€. Les charges générales d'exploitation comprennent également les charges administratives, qui s'établissent une fois retranché les refacturations à 2 429K€ contre 2 330K€ au 30 juin 2018.

Cette évolution trouve son explication dans plusieurs éléments :

- La progression de la contribution au Fonds de résolution unique ;
- La disparition de la régularisation de TVA sur les immobilisations de 2014 qui a pris fin en 2018 ;
- Le coût supplémentaire lié à la double notation de l'AFL ;
- L'augmentation des frais de conseils et de prestations extérieures ; et
- L'impact de l'annulation du loyer payé par l'AFL dans le cadre de l'entrée en vigueur de la norme IFRS 16 sur les contrats de location qui vient diminuer de 155K€ les charges générales d'exploitation.

Les dotations aux amortissements au 30 juin 2019 s'élèvent à 1 146K€ contre 975K€ au 30 juin 2018, soit une progression de 171K€ qui provient à la suite de la mise en application d'IFRS 16 de l'incorporation de 116K€ de dotations supplémentaires au titre de l'amortissement du droit d'utilisation des locaux occupés par l'AFL et de la poursuite par l'AFL de dépenses d'investissement dans l'infrastructure de son système d'information.

Après dotations aux amortissements, le résultat brut d'exploitation au 30 juin 2019 s'établit à -1 097K€ à comparer à -371K€ réalisés au premier semestre de l'exercice précédent.

Après l'imputation du coût du risque de -7K€ lié à la norme IFRS 9, le résultat d'exploitation au 30 juin 2019 s'établit à -1 104K€ à comparer à -605K€ réalisés au premier semestre de l'exercice précédent.

Après l'activation d'impôt différé d'actifs positifs de 74K€ liés aux retraitements IFRS, le premier semestre de l'exercice 2019 se solde ainsi par un résultat net négatif de 1 030K€ à comparer à une perte de 771K€ pour le premier semestre de l'exercice précédent, période qui comme indiquée ci-dessus avait été caractérisée par des plus-values de cession de titres d'un niveau non récurrent de 1 305K€.

## Evènements post clôture

Aucun événement majeur susceptible d'avoir une incidence sur les comptes présentés n'est intervenu sur le début du second semestre 2019.

### III - Principes et méthodes applicables à l'Agence, jugements et estimations utilisés

L'Agence a décidé de publier un jeu de comptes individuels selon le référentiel IFRS. La présente publication est une publication volontaire, le référentiel d'établissement des comptes étant de manière constante, conformément à la législation applicable en France, le référentiel comptable français.

Les comptes intermédiaires résumés au 30 juin 2019 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de l'information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

La préparation des états financiers exige la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Ces estimations utilisant les informations disponibles à la date de clôture font appel à l'exercice du jugement des gestionnaires et des préparateurs notamment lors de l'évaluation en juste valeur des instruments financiers.

Les réalisations futures dépendent de nombreux facteurs : fluctuation des taux d'intérêt et de change, conjoncture économique, modification de la réglementation ou de la législation, etc... de sorte que les résultats définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir une incidence sur les comptes.

L'évaluation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés fait appel à des modèles utilisant des données de marché observables pour la plupart des instruments négociés de gré à gré. La détermination de certains instruments comme les prêts qui ne sont pas traités sur un marché actif repose sur des techniques d'évaluation qui, dans certains cas, intègrent des paramètres jugés non observables.

Une information sur la juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût est donnée en annexe.

### IV - Règles et méthodes comptables

#### Application du référentiel IFRS

Conformément à la norme IFRS 1 Première adoption des normes internationales d'information financière et en application du règlement européen 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen l'Agence a établi ses états financiers en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2017 et tel qu'adopté par l'Union européenne et d'application obligatoire à cette date. Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standard), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) et SIC (Standing Interpretations Committee).

Les états de synthèse sont établis selon le format proposé par l'Autorité des Normes Comptables dans sa recommandation n°2017-02 du 2 juin 2017 relative au format des comptes des établissements du secteur bancaire établis selon les normes comptables internationales.

#### Principes et méthodes comptables appliqués

Les méthodes comptables appliquées par l'Agence dans les états financiers intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées dans les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018, en dehors des principes applicables aux charges de location, du fait de l'entrée en vigueur d'IFRS 16.

#### Première application d'IFRS 16

##### La norme IFRS 16

Adoptée par l'Union Européenne en date du 31 octobre 2017, elle remplace la norme IAS 17 et les interprétations relatives à la comptabilisation des contrats de location.

Selon IFRS 16, la définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et, d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif. Du point de vue du bailleur, les dispositions retenues restent substantiellement inchangées par rapport à l'actuelle norme IAS 17.

Côté preneur, les contrats de location simple et les contrats de location financement sont comptabilisés selon un modèle unique, avec constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué pendant la durée du contrat,
- en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers,
- d'un amortissement linéaire de l'actif et de charges d'intérêts dégressives au compte de résultat.

#### Options retenues pour la première application d'IFRS 16 au sein de l'Agence

L'Agence a retenu les options suivantes en première application d'IFRS 16 :

L'application d'IFRS 16 est rétrospective selon IAS 8, ce qui implique d'appliquer les principes d'IFRS 16 comme si la norme avait toujours été appliquée. Cependant la norme donne le choix entre une application intégralement rétrospective (comprenant le retraitement des périodes comparatives) ou une application rétrospective avec comptabilisation des impacts en date de première application.

L'Agence a opté pour une application rétrospective en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale au 1er janvier 2019, selon les dispositions de transition suivantes :

- application de la nouvelle définition d'un contrat de location à tous les contrats en cours,
- option pour les exemptions proposées par la norme IFRS 16 en ce qui concerne les contrats de location dont le terme est inférieur à 12 mois à la date de première application ainsi que de faible valeur (fixée à 5 000 €).

L'Agence n'a activé que son bail immobilier, en retenant en première application sa durée résiduelle qui est d'un peu plus de quatre ans et demi ainsi que le taux marginal d'endettement correspondant, appliqués au loyer hors taxes récupérables.

#### Impacts comptables de première application

Au 1er janvier 2019, le montant comptabilisé à l'actif au titre du droit d'utilisation s'élève à 1,082m€ et est classé au sein des autres immobilisations corporelles.

Le montant comptabilisé au passif au titre des dettes locatives s'élève à 1,396m€ et est classé au sein des autres passifs.

Des impôts différés sont calculés tant sur le droit d'utilisation que sur la dette. Ils constituent un solde d'impôts différés actifs de 114k€ en date de première application de la norme.

L'impact net d'impôt différé sur les capitaux propres lié au passage à IFRS 16 est non significatif et s'élève à -199K€ au 1er janvier 2019.

#### Autres nouvelles normes et interprétations comptables :

##### IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux

L'entité doit évaluer la probabilité que l'administration fiscale accepte / n'accepte pas la position retenue et en tirer les conséquences sur le résultat fiscal, les bases fiscales, les déficits reportables, les crédits d'impôts non utilisés et les taux d'imposition.

Le champ d'application de ce texte se limite à l'impôt sur le résultat (courant/différé). L'Agence considère qu'il n'entraîne pas de changement par rapport à la pratique actuelle. Aujourd'hui un risque est reconnu dès la survenance d'un redressement, cela peut être le redressement de l'entité elle-même, d'une entité liée ou d'un redressement de place c'est-à-dire d'une entité tierce.

**Amendement à IAS 28 « Intérêts à long terme dans des entreprises associées des coentreprises »**

Il concerne tous les instruments financiers représentatifs des « autres intérêts » dans une entreprise associée ou co-entreprise auxquels la méthode de la mise en équivalence n'est pas appliquée, y compris les actifs financiers à long terme faisant partie de l'investissement net dans une entreprise associée ou co-entreprise. En l'absence de filiale, l'Agence n'a pas trouvé matière à application de cet amendement.

**Amendements à IAS 19 « Modification, réduction ou liquidation d'un régime »**

Il porte sur les conséquences d'une modification, réduction ou liquidation de régime sur la détermination du coût des services rendus et de l'intérêt net. Le coût des services rendus et l'intérêt net de la période post modification, réduction ou liquidation sont obligatoirement déterminés en utilisant les hypothèses actuarielles retenues pour la comptabilisation de ces événements. A date d'arrêté, l'Agence ne connaît pas de cas dans le périmètre de cet amendement.

L'Agence France Locale n'a appliqué de façon anticipée aucune des nouvelles normes dont l'application n'est pas obligatoire au 30 juin 2019.

## V - Notes sur le bilan

### Note 1 - ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR LE RESULTAT

(En milliers d'euros)	30/06/2019		31/12/2018	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	28 586	28 746	26 299	26 747
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
<b>Total Actifs financiers à la juste valeur par le résultat</b>	<b>28 586</b>	<b>28 746</b>	<b>26 299</b>	<b>26 747</b>

#### Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(En milliers d'euros)	30/06/2019		31/12/2018	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments de capitaux propres				
Titres de dettes				
Prêts et avances				
Instruments dérivés	28 586	28 746	26 299	26 747
<b>Total Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>28 586</b>	<b>28 746</b>	<b>26 299</b>	<b>26 747</b>

(En milliers d'euros)	30/06/2019				31/12/2018			
	Notionnel		Juste valeur		Notionnel		Juste valeur	
	Prêteur	Emprunteur	Positive	Négative	Prêteur	Emprunteur	Positive	Négative
<b>OPÉRATIONS FERMES</b>	<b>508 550</b>	<b>508 550</b>	<b>28 586</b>	<b>28 746</b>	<b>965 116</b>	<b>965 116</b>	<b>26 299</b>	<b>26 747</b>
<b>Marchés organisés</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Contrats de taux d'intérêts								
Autres contrats								
<b>Marchés gré à gré</b>	<b>508 550</b>	<b>508 550</b>	<b>28 586</b>	<b>28 746</b>	<b>965 116</b>	<b>965 116</b>	<b>26 299</b>	<b>26 747</b>
Swaps de taux d'intérêts	508 550	508 550	28 586	28 746	965 116	965 116	26 299	26 747
FRA								
Swaps de devises								
Autres contrats								
<b>OPÉRATIONS CONDITIONNELLES</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Marchés organisés</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Marchés gré à gré</b>	-	-	-	-	-	-	-	-

Les dérivés classés dans la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction ne représentent pas des prises de position de taux d'intérêts avec un profil de prise de bénéfices à court terme. Il s'agit de dérivé de couverture de juste valeur du portefeuille-titre en position emprunteur du taux fixe qui ont été neutralisés par des dérivés prêteur du taux fixe. Ces contrats passés en chambre de compensation présentent des positions rigoureusement symétriques en terme de taux et de maturité. Ces actifs et passif financiers bien que faisant l'objet d'une convention cadre de compensation sont présentés à l'actif et au passif du fait que les flux de trésorerie futurs à payer et à recevoir diffèrent dans le montant du coupon à taux fixe à payer et à recevoir. Les positions présentées dans les tableaux ci-dessus n'entraînent aucun risque de taux résiduel, leur différence de juste valeur ne provient que de flux de trésorerie à payer ou à recevoir.

## Note 2 - INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

### Par type de couverture

	30/06/2019		31/12/2018	
	Actif	Passif	Actif	Passif
<i>(En milliers d'euros)</i>				
Dérivés désignés comme couverture de juste valeur	115 366	160 471	43 441	73 474
Dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie				
Dérivés désignés comme couverture de portefeuilles	2 956	19 899	1 220	4 825
<b>Total Instruments dérivés de couverture</b>	<b>118 321</b>	<b>180 370</b>	<b>44 661</b>	<b>78 300</b>

### Dérivés désignés comme couverture de juste valeur

	30/06/2019				31/12/2018			
	Notionnel		Juste valeur		Notionnel		Juste valeur	
	Préteur	Emprunteur	Positive	Négative	Préteur	Emprunteur	Positive	Négative
<i>(En milliers d'euros)</i>								
<b>OPÉRATIONS FERMES</b>	<b>3 748 906</b>	<b>2 468 128</b>	<b>115 366</b>	<b>160 471</b>	<b>2 968 583</b>	<b>2 300 829</b>	<b>43 441</b>	<b>73 474</b>
<b>Marchés organisés</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Marchés gré à gré</b>	<b>3 748 906</b>	<b>2 468 128</b>	<b>115 366</b>	<b>160 471</b>	<b>2 968 583</b>	<b>2 300 829</b>	<b>43 441</b>	<b>73 474</b>
Swaps de taux d'intérêts	3 375 000	2 468 128	113 225	158 117	2 875 000	2 300 829	43 441	67 716
FRA								
Swaps de devises	373 906		2 140	2 354	93 583			5 759
Autres contrats								
<b>OPÉRATIONS CONDITIONNELLES</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Marchés organisés</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Marchés gré à gré</b>	-	-	-	-	-	-	-	-

### Dérivés désignés comme couverture de portefeuille

	30/06/2019				31/12/2018			
	Notionnel		Juste valeur		Notionnel		Juste valeur	
	Préteur	Emprunteur	Positive	Négative	Préteur	Emprunteur	Positive	Négative
<i>(En milliers d'euros)</i>								
<b>OPÉRATIONS FERMES</b>	<b>62 610</b>	<b>394 911</b>	<b>2 956</b>	<b>19 899</b>	<b>62 610</b>	<b>358 002</b>	<b>1 220</b>	<b>4 825</b>
<b>Marchés organisés</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Contrats de taux d'intérêts								
Autres contrats								
<b>Marchés gré à gré</b>	<b>62 610</b>	<b>394 911</b>	<b>2 956</b>	<b>19 899</b>	<b>62 610</b>	<b>358 002</b>	<b>1 220</b>	<b>4 825</b>
Swaps de taux d'intérêts	62 610	394 911	2 956	19 899	62 610	358 002	1 220	4 825
FRA								
Swaps de devises								
Autres contrats								
<b>OPÉRATIONS CONDITIONNELLES</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Marchés organisés</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Marchés gré à gré</b>	-	-	-	-	-	-	-	-

## PORTEFEUILLE

### Note 3 - ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

#### Titres à revenu fixe par nature

(En milliers d'euros)	30/06/2019	31/12/2018
Effets publics et titres assimilés	661 649	489 486
Obligations		13 001
Autres titres à revenu fixe		
<b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>	<b>661 649</b>	<b>502 487</b>
Dont dépréciations	(243)	(229)
Dont gains et pertes latents	17 717	4 054

Pertes attendues liées au portefeuille-titres	Pertes attendues à 12 mois	Pertes attendues à maturité		Pertes avérées à maturité
		Individuelles	collectives	
<b>Pertes attendues au 31 décembre 2018</b>	(229)	-	-	-
<i>Transfert de 12 mois à maturité</i>				
<i>Transfert de maturité à 12 mois</i>				
<i>Transfert de pertes attendues à avérées</i>				
<b>Total des mouvements de transfert</b>	-	-	-	-
<b>Variation attribuable aux instruments financiers comptabilisés sur la période</b>	(14)	-	-	-
<i>Sur acquisitions</i>	(46)			
<i>Réévaluation des paramètres</i>	(3)			
<i>Passage en pertes</i>				
<i>Sur cessions</i>	35			
<b>Pertes attendues au 30 juin 2019</b>	(243)	-	-	-

#### Titres à revenu fixe par contrepartie

(En milliers d'euros)	30/06/2019	31/12/2018
Administrations publiques	621 893	445 417
Etablissements de crédit et autres entreprises financières	39 756	42 070
Entreprises non financières	-	15 000
<b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>	<b>661 649</b>	<b>502 487</b>

Les expositions sur les Etablissements de crédit, les autres entreprises financières et les entreprises non financières comptent 39 756k€ de titres garantis par des Etats de l'Espace Economique Européen.

#### Mouvements sur actifs financiers disponibles à la vente

(En milliers d'euros)	Montant au 31/12/2018	Acquisit.	Rembst. ou cessions	Variation de juste valeur enregistrée en capitaux propres	Variation des Intérêts courus	Amort. Primes/Décotes	Total 30/06/2019
Effets publics et titres assimilés	489 486	742 276	(584 626)	14 391	98	24	661 649
Obligations	13 001	-	(12 469)	7	(477)	(62)	-
Autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>502 487</b>	<b>742 276</b>	<b>(597 094)</b>	<b>14 398</b>	<b>(379)</b>	<b>(38)</b>	<b>661 649</b>

#### Note 4 - TITRES AU COUT AMORTI

##### Titres à revenu fixe par nature

(En milliers d'euros)	30/06/2019	31/12/2018
Effets publics et titres assimilés	88 961	88 889
Obligations	60 090	86 262
Autres titres à revenu fixe		
<b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>	<b>149 051</b>	<b>175 152</b>
Dont dépréciations pour pertes de crédit attendues	(118)	(145)

Pertes attendues liées au portefeuille-titres au coût amorti	Pertes attendues à 12 mois	Pertes attendues à maturité		Pertes avérées à maturité
		Individuelles	collectives	
<b>Pertes attendues au 31 décembre 2018</b>	(145)	-	-	-
Transfert de 12 mois à maturité				
Transfert de maturité à 12 mois				
Transfert de pertes attendues à avérées				
<b>Total des mouvements de transfert</b>	-	-	-	-
<b>Variation attribuable aux instruments financiers comptabilisés sur la période</b>	<b>26</b>	-	-	-
Sur acquisitions				
Réévaluation des paramètres	12			
Passage en pertes				
Sur cessions	15			
<b>Pertes attendues au 30 juin 2019</b>	<b>(118)</b>	-	-	-

##### Titres à revenu fixe par contrepartie

(En milliers d'euros)	30/06/2019	31/12/2018
Administrations publiques	22 819	22 822
Etablissements de crédit et autres entreprises financières	126 232	152 330
Entreprises non financières		
<b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>	<b>149 051</b>	<b>175 152</b>

Les expositions sur les Etablissements de crédit, les autres entreprises financières et les entreprises non financières comptent 33 282k€ de titres garantis par des Etats de l'Espace Economique Européen.

##### Mouvements sur actifs financiers au coût amorti

(En milliers d'euros)	Montant au 31/12/2018	Acquisit.	Rembst. ou cessions	Réévaluation des éléments couverts	Variation des Intérêts courus	Amort. Primes/Décotes	Variation des dépréciations	Total 30/06/2019
Effets publics et titres assimilés	88 889	-	-	197	2	(132)	4	88 961
Obligations	86 262	-	(26 129)	89	(41)	(114)	23	60 090
Autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>175 152</b>	<b>-</b>	<b>(26 129)</b>	<b>287</b>	<b>(38)</b>	<b>(247)</b>	<b>26</b>	<b>149 051</b>

#### Note 5 - CREANCES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

##### Dépôts auprès des Banques centrales

(En milliers d'euros)	30/06/2019	31/12/2018
Dépôts à vue	413 489	121 654
Autres avoirs		
<b>Total Caisse, Banques centrales</b>	<b>413 489</b>	<b>121 654</b>
Dépréciations	(13)	(4)
<b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>	<b>413 476</b>	<b>121 650</b>

## Prêts et créances sur établissements de crédit

(En milliers d'euros)	30/06/2019	31/12/2018
Comptes et prêts		
- à vue	89 832	7 103
- à terme	15 002	50 000
Appels de marge et autres dépôts de garantie versés	88 165	52 841
Titres reçus en pension livrée		
<b>TOTAL</b>	<b>192 999</b>	<b>109 944</b>
Dépréciations pour pertes de crédit attendues	(6)	(2)
<b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>	<b>192 993</b>	<b>109 942</b>

## Note 6 - PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

(En milliers d'euros)	30/06/2019	31/12/2018
Crédits de trésorerie	24 406	2 954
Autres crédits	2 477 683	2 227 003
<b>Opérations avec la clientèle avant dépréciation</b>	<b>2 502 089</b>	<b>2 229 957</b>
Dépréciations relatives aux crédits à la clientèle	(46)	(46)
<b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>	<b>2 502 043</b>	<b>2 229 911</b>
<i>Dont dépréciations individuelles</i>	(46)	(46)
<i>Dont dépréciation collective</i>		

Pertes attendues liées au portefeuille de prêts et créances	Pertes attendues à 12 mois	Pertes attendues à maturité		Pertes avérées à maturité
		Individuelles	collectives	
<b>Pertes attendues au 31 décembre 2018</b>	(49)	(2)	-	-
<i>Transfert de 12 mois à maturité</i>	(0,07)	0,07		
<i>Transfert de maturité à 12 mois</i>	(2)	2		
<i>Transfert de pertes attendues à avérées</i>				
<b>Total des mouvements de transfert</b>	(2)	2	-	-
<b>Variation attribuable aux instruments financiers comptabilisés sur la période</b>	(13)	(1)	-	-
<i>Sur nouvelle production ou acquisition</i>	(20)			
<i>Réestimation des paramètres</i>	3	(1)		
<i>Passage en pertes</i>				
<i>Amortissement de Prêts</i>	4			
<b>Pertes attendues au 30 juin 2019</b>	(64)	(1)	-	-

## SYNTHESE DES DEPRECIATIONS SUR ACTIFS FINANCIERS

(En milliers d'euros)	31/12/2018	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	30/06/2019
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>						
Dépréciations sur encours sains	229	46	(32)	14		243
Dépréciations sur encours dégradés						-
Dépréciations sur encours douteux						-
<b>Total</b>	<b>229</b>	<b>46</b>	<b>(32)</b>	<b>14</b>		<b>243</b>
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>						
Dépréciations sur encours sains	194	22	(34)	(12)		182
Dépréciations sur encours dégradés	2	1	(2)	(1)		1
Dépréciations sur encours douteux						-
<b>Total</b>	<b>196</b>	<b>22</b>	<b>(36)</b>	<b>(13)</b>		<b>182</b>

## CLASSEMENT DES ACTIFS FINANCIERS PAR NIVEAU DE RISQUE

(En milliers d'euros)	Montant Brut			Dépréciations			Montant Net
	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 1	Etape 2	Etape 3	
Dépôts auprès des Banques centrales	413 489			(13)			413 476
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	661 892			(243)			661 649
Titres au coût amorti	149 169			(118)			149 051
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	192 999			(6)			192 993
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	2 497 893	4 196		(45)	(1)		2 502 043

## Note 7 - ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES

Les mouvements sur les comptes d'impôts différés sont les suivants :

(En milliers d'euros)	30/06/2019	31/12/2018
<b>Solde net d'impôt différé au 1er janvier</b>	<b>5 671</b>	<b>5 116</b>
<i>Dont actifs d'impôts différés</i>	5 671	5 334
<i>Dont passifs d'impôts différés</i>		219
<b>Enregistré au compte de résultat</b>	<b>74</b>	<b>(210)</b>
(Charge)/produit d'impôt différés au compte de résultat	74	(210)
<b>Enregistré en capitaux propres</b>	<b>26</b>	<b>765</b>
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	(88)	765
Couverture de flux de trésorerie		
Autres variations	114	
<b>Solde net d'impôt différé au</b>	<b>5 772</b>	<b>5 671</b>
<i>Dont actifs d'impôts différés</i>	5 772	5 671
<i>Dont passifs d'impôts différés</i>		

Les actifs et passifs d'impôts différés proviennent des postes suivants :

(En milliers d'euros)	30/06/2019	31/12/2018
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	458	546
Couverture de flux de trésorerie		
Déficits fiscaux reportables	5 031	5 031
Autres différences temporaires	282	94
<b>TOTAL IMPOTS DIFFERES ACTIFS</b>	<b>5 772</b>	<b>5 671</b>

(En milliers d'euros)	30/06/2019	31/12/2018
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		
Couverture de flux de trésorerie		
Autres différences temporaires		
<b>TOTAL IMPOTS DIFFERES PASSIFS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## Note 8 - AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

(En milliers d'euros)	30/06/2019	31/12/2018
<b>Autres Actifs</b>		
Dépôts et cautionnement	68	68
Autres débiteurs divers	49	45
Dépréciation des autres actifs		
<b>TOTAL</b>	<b>117</b>	<b>113</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Charges constatées d'avance	464	213
Autres produits à recevoir	61	1
Comptes d'encaissement		
Autres comptes de régularisation	35	53
<b>TOTAL</b>	<b>560</b>	<b>267</b>
<b>TOTAL AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>677</b>	<b>380</b>

## Note 9 - DETAIL DES IMMOBILISATIONS

(En milliers d'euros)

Incorporelles	31/12/2018	Acquisit.	Transferts	Cessions	Dotations aux Amort.	Autres variations	30/06/2019
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Frais de développement	9 357	101				125	9 583
Autres immobilisations incorporelles	496						496
Immobilisations incorporelles en cours	125	259				(125)	259
<b>Valeur brute des immobilisations incorporelles</b>	<b>9 978</b>	<b>359</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>10 337</b>
Amortissement et Dépréciation des imm. incorporelles	(6 715)				(981)		(7 697)
<b>Valeur nette des immobilisations incorporelles</b>	<b>3 263</b>	<b>359</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(981)</b>	<b>-</b>	<b>2 641</b>

Corporelles	31/12/2018	Acquisit.	Transferts	Cessions	Dotations aux Amort.	Autres variations	30/06/2019
Baux commerciaux						2 095 <sup>(1)</sup>	2 095
Autres immobilisations corporelles	817	11					828
<b>Valeur brute des immobilisations corporelles</b>	<b>817</b>	<b>11</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 095</b>	<b>2 923</b>
Amortissement et Dépréciation des imm. corporelles	(380)				(165)	(1 013) <sup>(1)</sup>	(1 557)
<b>Valeur nette des immobilisations corporelles</b>	<b>437</b>	<b>11</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(165)</b>	<b>1 082</b>	<b>1 366</b>

<sup>(1)</sup> Ces montants résultent de l'entrée en application d'IFRS 16 au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

## Note 10 - DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

(En milliers d'euros)

	30/06/2019	31/12/2018
Titres de créances négociables	140 048	
Emprunts obligataires	3 616 665	2 996 909
Autres dettes représentées par un titre		
<b>TOTAL</b>	<b>3 756 713</b>	<b>2 996 909</b>

## Note 11 - AUTRES PASSIFS et COMPTES DE REGULARISATION

(En milliers d'euros)

	30/06/2019	31/12/2018
<b>Autres Passifs</b>		
Dépôts de garantie reçus		
Autres créiteurs divers	3 209	817
<b>Total</b>	<b>3 209</b>	<b>817</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Comptes d'encaissement	341	
Autres charges à payer	546	824
Produits constatés d'avance		
Autres comptes de régularisation	33	34
<b>Total</b>	<b>920</b>	<b>858</b>
<b>TOTAL AUTRES PASSIFS et COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>4 128</b>	<b>1 675</b>

## Note 12 - PROVISIONS

(En milliers d'euros)

	Solde au 31/12/2018	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 30/06/2019
<b>Provisions pour risques et charges</b>						
Provisions pour risques de contrepartie	5	8		(2)		11
Provisions pour litiges						
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	19	48			9	75
Provisions pour autres charges de personnel à long terme						
Provisions pour autres risques et charges						
<b>TOTAL</b>	<b>23</b>	<b>55</b>	<b>-</b>	<b>(2)</b>	<b>9</b>	<b>85</b>

## ENGAGEMENTS

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2019	31/12/2018
<b>Engagements donnés</b>	<b>281 765</b>	<b>365 646</b>
Engagements de financement	250 560	365 646
<i>En faveur d'établissements de crédit</i>		
<i>En faveur de la clientèle</i>	250 560	365 646
Engagements de garantie		
<i>Engagements d'ordre d'établissements de crédit</i>		
<i>Engagements d'ordre de la clientèle</i>		
Engagements sur titres	31 205	
<i>Titres à livrer à l'émission</i>		
<i>Autres titres à livrer</i>	31 205	
<b>Engagements reçus</b>	<b>44 226</b>	<b>2 469</b>
Engagements de financement		
<i>Engagements reçus d'établissements de crédit</i>		
Engagements de garantie	2 407	2 469
<i>Engagements reçus d'établissements de crédit</i>		
<i>Engagements reçus de la clientèle</i>	2 407	2 469
Engagements sur titres	41 818	
<i>Titres à recevoir</i>	41 818	

## Provisions sur les engagements de hors-bilan

Pertes attendues liées aux engagements de financement et de garanties	Pertes attendues à 12 mois	Pertes attendues à maturité		Pertes avérées à maturité
		Individuelles	collectives	
<b>Pertes attendues au 31 décembre 2018</b>	5	-	-	-
<i>Transfert de 12 mois à maturité</i>				
<i>Transfert de maturité à 12 mois</i>				
<i>Transfert de pertes attendues à avérées</i>				
<b>Total des mouvements de transfert</b>	-	-	-	-
<b>Variation attribuable aux instruments financiers comptabilisés sur la période</b>	6			
<i>Dotations</i>	8			
<i>Reprises utilisées</i>				
<i>Reprises non utilisées</i>	(2)			
<b>Pertes attendues au 30 juin 2019</b>	11	-	-	-

## VI - Notes sur le compte de résultat

### Note 13 - PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

(En milliers d'euros)	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
<b>Interêts et produits assimilés</b>	<b>37 006</b>	<b>28 052</b>	<b>64 339</b>
Opérations avec les établissements de crédit	8		
Opérations avec la clientèle	13 394	8 815	19 754
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 129	720	1 830
<i>titres à la juste valeur par capitaux propres</i>	1 284	720	1 957
<i>titres au coût amorti</i>	(155)		(127)
Produits sur dérivés de taux	22 475	18 517	42 755
Autres intérêts			
<b>Interêts et charges assimilées</b>	<b>(32 367)</b>	<b>(24 173)</b>	<b>(56 534)</b>
Opérations avec les établissements de crédit	(484)	(945)	(1 975)
Opérations avec la clientèle			
Dettes représentées par un titre	(10 717)	(6 869)	(16 863)
Charges sur dérivés de taux	(21 166)	(16 360)	(37 695)
Autres intérêts			
<b>Marge d'intérêts</b>	<b>4 639</b>	<b>3 879</b>	<b>7 805</b>

### Note 14 - PRODUITS NETS DES COMMISSIONS

(En milliers d'euros)	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
<b>Produits de commissions sur :</b>	<b>35</b>	<b>134</b>	<b>289</b>
Opérations avec les établissements de crédit			
Opérations avec la clientèle	0,3	92	178
Opérations sur titres			
Opérations sur instruments financiers à terme			
Opérations de change			
Engagements de financement et de garantie	35	43	111
Autres commissions			
<b>Charges de commissions sur :</b>	<b>(45)</b>	<b>(56)</b>	<b>(119)</b>
Opérations avec les établissements de crédit	(2)	(1)	(3)
Opérations sur titres			
Opérations sur instruments financiers à terme	(43)	(55)	(117)
Opérations de change			
Engagements de financement et de garantie			
Autres commissions			
<b>Produits nets des commissions</b>	<b>(10)</b>	<b>78</b>	<b>169</b>

### Note 15 - GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(En milliers d'euros)	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Résultat net des opérations sur portefeuille de transaction	1	(10)	(0,1)
Résultat net de comptabilité de couverture	(2 568)	1 357	868
Résultat net des opérations de change	(0,5)	(0,4)	0,2
<b>TOTAL</b>	<b>(2 567)</b>	<b>1 346</b>	<b>868</b>

### Analyse du résultat net de la comptabilité de couverture

(En milliers d'euros)	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
<b>Couvertures de juste valeur</b>			
Changement de juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert	10 233	(15 868)	(18 948)
Changement de juste valeur des dérivés de couverture	(10 864)	15 906	19 213
Résultat de cessation de relation de couverture	(2 466)	1 429	871
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>			
Changement de juste valeur des dérivés de couverture - inefficacité			
Résultat de cession de relation de couverture			
<b>Couvertures de portefeuilles couverts en taux</b>			
Changement de juste valeur de l'élément couvert	14 410	1 007	2 836
Changement de juste valeur des dérivés de couverture	(13 882)	(1 116)	(3 105)
<b>Résultat net de comptabilité de couverture</b>	<b>(2 568)</b>	<b>1 357</b>	<b>868</b>

### Note 16 - GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

(En milliers d'euros)	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Plus values de cession des titres à revenu fixe	2 972	2 375	3 439
Moins values de cession des titres à revenu fixe	(98)	(2 401)	(2 576)
Plus values de cession des titres à revenu variable			
Autres produits et charges sur actifs à la juste valeur par capitaux propres			
Dotations / reprises sur dépréciations des titres à revenu variable			
<b>Total des gains ou pertes nets sur actifs à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>2 874</b>	<b>(26)</b>	<b>863</b>

### Note 17 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(En milliers d'euros)	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
<b>Frais de Personnel</b>			
Rémunération du personnel	1 592	1 509	2 970
Charges de retraites et assimilées	160	155	320
Autres charges sociales	706	679	1 268
<b>Total des Charges de Personnel</b>	<b>2 458</b>	<b>2 343</b>	<b>4 558</b>
<b>Frais administratifs</b>			
Impôts et taxes	410	307	478
Services extérieurs	2 070	2 071	4 092
<b>Total des Charges administratives</b>	<b>2 480</b>	<b>2 378</b>	<b>4 571</b>
Refacturation et transferts de charges administratives	(51)	(48)	(96)
<b>Total des Charges générales d'exploitation</b>	<b>4 887</b>	<b>4 673</b>	<b>9 033</b>

### Note 18 - COUT DU RISQUE

(En milliers d'euros)	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Dotations nettes pour dépréciation	(9)	(233)	(190)
<i>sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</i>	(14)	(224)	(86)
<i>sur actifs financiers au coût amorti</i>	5	(9)	(104)
Dotations nettes aux provisions	2	(1)	(2)
<i>sur engagements de financement</i>	2	(1)	(2)
<i>sur engagements de garantie</i>			
Pertes non couvertes sur créances irrécouvrables			
Récupérations sur créances irrécouvrables			
<b>Total du Coût du risque</b>	<b>(7)</b>	<b>(234)</b>	<b>(191)</b>

## VII - Notes sur l'exposition aux risques

### A - Juste valeur des instruments financiers

La norme IFRS 13 requiert, aux fins de publication, que l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers soit classée selon une échelle de trois niveaux qui rendent compte du caractère observable ou non des données rentrant dans les méthodes d'évaluation.

**Niveau 1** : Instruments valorisés à partir de prix cotés (non ajustés) sur un marché actif pour des actifs ou des passifs identiques. Il s'agit notamment des obligations et titres de créances cotées;

**Niveau 2** : Instruments valorisés à l'aide de données autres que les prix visés au niveau 1 et qui sont observables pour l'actif et le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).

**Niveau 3** : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

#### Juste valeur des instruments comptabilisés en juste valeur

(En milliers d'euros)	30/06/2019			
	Total	Basées sur des données de		
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>Actifs financiers</b>				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	28 586	-	28 586	-
Instruments dérivés de couverture	118 321	-	118 321	-
Effets publics et valeurs assimilées	661 649	661 649	-	-
Obligations et titres assimilés	-	-	-	-
Autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
<b>Total Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>661 649</b>	<b>661 649</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total Actifs financiers</b>	<b>808 557</b>	<b>661 649</b>	<b>146 908</b>	<b>-</b>
<b>Passifs financiers</b>				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	28 746	-	28 746	-
Instruments dérivés de couverture	180 370	-	180 370	-
<b>Total Passifs financiers</b>	<b>209 115</b>	<b>-</b>	<b>209 115</b>	<b>-</b>

#### Juste valeur des instruments comptabilisés au coût amorti

(En milliers d'euros)	30/06/2019				
	Valeur comptable	Juste valeur	Basées sur des données de		
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>Actifs financiers</b>					
Caisse, banques centrales et instituts d'émission	413 476	413 476	-	-	413 476
Effets publics et valeurs assimilées	88 961	88 777	88 777		
Obligations et titres assimilés	60 090	59 979	59 979		
Autres titres à revenu fixe	-	-	-		
<b>Total Titres au coût amorti</b>	<b>149 051</b>	<b>148 756</b>	<b>148 756</b>		
Prêts et créances sur les établissements de crédit	192 993	192 993	-	-	192 993
Prêts et créances sur la clientèle (*)	2 517 780	2 517 780	-	-	2 517 780
<b>Total Actifs financiers</b>	<b>3 273 300</b>	<b>3 273 005</b>	<b>148 756</b>	<b>-</b>	<b>3 124 249</b>
<b>Passifs financiers</b>					
Dettes représentées par un titre	3 756 713	3 764 482	3 351 864	272 570	140 048
<b>Total Passifs financiers</b>	<b>3 756 713</b>	<b>3 764 482</b>	<b>3 351 864</b>	<b>272 570</b>	<b>140 048</b>

(\*) La juste valeur des Prêts et créances sur la clientèle comprend le capital restant dû et la réévaluation en taux des crédits couverts à la date d'arrêté.

Les prêts et créances sur les établissements de crédit sont des créances à vue pour lesquelles la juste valeur retenue a été leur valeur nominale.

## B - Exposition au risque de crédit

Les tableaux suivants détaillent l'exposition maximale au risque de crédit au 30 juin 2019 pour les actifs financiers comportant un risque de crédit, sans prise en compte des contre-garanties reçues ou de l'atténuation du risque de crédit.

<i>(En milliers d'euros)</i>	Encours sains	Actifs en souffrance mais non dépréciés	Dépréciations	Total 30/06/2019
Caisse, banques centrales	413 489		(13)	413 476
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	28 586			28 586
Instruments dérivés de couverture	118 321			118 321
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	661 649			661 649
Titres au coût amorti	149 169		(118)	149 051
Prêts et créances sur les établissements de crédit	192 999		(6)	192 993
Prêts et créances sur la clientèle	2 502 089		(46)	2 502 043
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	15 737			15 737
Actifs d'impôts courants				
Autres actifs	117			117
<b>Sous-total Actifs</b>	<b>4 082 157</b>	<b>-</b>	<b>(183)</b>	<b>4 081 974</b>
Engagements de financements donnés	250 560			250 560
<b>TOTAL des expositions soumises au risque de crédit</b>	<b>4 332 716</b>	<b>-</b>	<b>(183)</b>	<b>4 332 533</b>

### Analyse de l'exposition par catégorie de contrepartie

<i>(En milliers d'euros)</i>	Total 30/06/2019
Banques centrales	413 476
Etats et Administrations publiques	3 413 060
Etablissements de crédit garantis par des Etats de l'E.E.E.	73 038
Etablissements de crédit	345 366
Autres entreprises financières garantis par des Etats de l'E.E.E.	
Autres entreprises financières	87 525
Entreprises non-financières garantis par des Etats de l'E.E.E.	
Entreprises non-financières	68
<b>Exposition totale par catégorie de contrepartie</b>	<b>4 332 533</b>

La politique d'investissement très prudente de l'Agence France Locale privilégie les titres des états et des administrations centrales ou garantis par ces contreparties.

Les expositions sur les établissements de crédit résultent principalement de la gestion de la trésorerie et des opérations de couverture en taux des crédits et titres à taux fixe.

### Analyse de l'exposition par zone géographique

<i>(En milliers d'euros)</i>	Total 30/06/2019
France	3 719 765
Supranationaux	235 185
Japon	105 117
Canada	86 147
Pays-Bas	64 800
Finlande	45 450
Nouvelle-Zélande	26 178
Chine	25 629
Allemagne	20 769
Danemark	3 492
<b>Exposition totale par zone géographique</b>	<b>4 332 533</b>

Les crédits étant exclusivement octroyés à des collectivités locales françaises, la France représente l'exposition pays la plus importante.

Les expositions sur les autres pays (EEE, Amérique du nord, Asie et Océanie) résultent de la gestion de la trésorerie de l'Agence et de son investissement en titres souverains ou équivalents.

### C - Risque de liquidité : ventilation des actifs et passifs selon leur échéance contractuelle

(En milliers d'euros)	≤3 mois	>3 mois ≤ 1an	>1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances/ Dettes rattachées	Eléments de réévaluation	Total 30/06/2019
<b>Caisse, banques centrales</b>	413 476				413 476			413 476
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le résultat</b>		295	4 687	21 275	26 258	2 328		28 586
Instruments dérivés de couverture	694	19	51 128	63 921	115 763	2 558		118 321
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>								
Effets publics et valeurs assimilées	112 886	50 078	130 295	349 527	642 787	1 145	17 717	661 649
Obligations et autres titres à revenu fixe								
<b>Total Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>112 886</b>	<b>50 078</b>	<b>130 295</b>	<b>349 527</b>	<b>642 787</b>	<b>1 145</b>	<b>17 717</b>	<b>661 649</b>
<b>Titres au coût amorti</b>								
Effets publics et valeurs assimilées		50 604	37 841		88 445	91	425	88 961
Obligations et autres titres à revenu fixe		48 382	11 508		59 890	11	189	60 090
<b>Total Titres au coût amorti</b>		<b>98 985</b>	<b>49 349</b>		<b>148 335</b>	<b>102</b>	<b>614</b>	<b>149 051</b>
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	192 993				192 993			192 993
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	113 959	172 087	647 403	1 474 240	2 407 689	7 265	87 089	2 502 043
<b>Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux</b>							15 737	15 737
<b>Actifs d'impôts courants</b>								
<b>Autres actifs</b>	117				117			117
<b>TOTAL ACTIFS</b>								<b>4 081 974</b>
<b>Banques centrales</b>						115		115
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat</b>		295	4 686	21 275	26 256	2 489		28 746
Instruments dérivés de couverture	2 706	2 063	7 278	160 095	172 141	8 228		180 370
<b>Dettes représentées par un titre</b>	131 319	8 730	2 333 578	1 164 288	3 637 915	2 237	116 561	3 756 713
Dettes envers les établissements de crédits et assimilés	5				5			5
<b>Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux</b>								
<b>Autres passifs</b>	3 209				3 209			3 209
<b>TOTAL PASSIFS</b>								<b>3 969 158</b>

L'Agence France Locale présente un excédent de ressources à long terme qui traduit ses objectifs de transformation limitée. L'écart de durée de vie moyenne entre actifs et passifs est négatif, les passifs sont actuellement plus longs que les actifs. Cette situation est liée au démarrage de l'activité et évolue vers une situation équilibrée et devrait voir à terme des passifs avec une durée de vie moyenne légèrement plus courte que les actifs qui sont composés au 30 juin 2019 de titres à court terme qui vont se transformer en prêts moyens long terme.

### D - Risque de taux : sensibilité aux variations de taux d'intérêt

L'exposition au risque de taux du Groupe se rapporte à celle de la filiale opérationnelle, L'Agence France Locale. La politique de gestion du risque de taux ainsi que ses implications sur le premier semestre 2019 sont décrites dans le rapport financier de l'AFL au 30 juin 2019.



KPMG AUDIT FS I  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

19, rue Clément Marot  
75008 Paris

Agence France Locale S.A.  
***Rapport d'examen limité des commissaires aux  
comptes sur les comptes intermédiaires résumés  
établis selon le référentiel IFRS***

Période du 1er janvier 2019 au 30 juin 2019  
Agence France Locale S.A.  
Tour Oxygène – 10- 12 boulevard Vivier Merle – 69393 Lyon Cedex 03



KPMG AUDIT FS I  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 80055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

19, rue Clément Marot  
75008 Paris

## **Agence France Locale S.A.**

Siège social : Tour Oxygène – 10- 12 boulevard Vivier Merle – 69393 Lyon Cedex 03  
Capital social : € 144 500 000

## **Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes intermédiaires résumés établis selon le référentiel IFRS**

Période du 1er janvier 2019 au 30 juin 2019

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de l'Agence France Locale S.A. et en réponse à votre demande qui s'inscrit dans une volonté de donner une information financière élargie aux investisseurs, nous avons effectué un examen limité des comptes intermédiaires résumés de l'Agence France Locale, établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité du Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes intermédiaires résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « IV. Règles et méthodes comptable » de l'annexe aux comptes intermédiaires résumés qui présente, dans sa partie « Première application d'IFRS 16 », le changement de méthode comptable relatif à l'application à compter du 1er janvier 2019 de la norme IFRS 16 « contrats de location ».

Ce rapport est établi à votre attention dans le contexte décrit ci-avant et ne doit pas être utilisé, diffusé ou cité à d'autres fins.



CAILLIAU DEDOUIT et ASSOCIÉS

**Agence France Locale S.A.**  
*Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes intermédiaires  
résumés*

Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Paris La Défense, le 24 septembre 2019

Paris, le 24 septembre 2019

KPMG Audit FS I

Cailliau Dedouit et Associés



Ulrich Sarfati  
Associé



Laurent Brun  
Associé

## **II. Comptes semestriels établis selon les normes françaises**

## AGENCE FRANCE LOCALE

### BILAN

#### Actif au 30 juin 2019

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2019	31/12/2018
Caisses, banques centrales	2	413 489	121 654
Effets publics et valeurs assimilées	1	732 537	574 048
Créances sur les établissements de crédit	2	104 832	57 103
Opérations avec la clientèle	4	2 415 000	2 221 404
Obligations et autres titres à revenu fixe	1	59 937	99 104
Actions et autres titres à revenu variable			
Participation et autres titres détenus à long terme			
Parts dans les entreprises liées			
Immobilisations incorporelles	5	2 641	3 263
Immobilisations corporelles	5	400	437
Autres actifs	6	88 282	52 954
Comptes de régularisation	6	27 058	32 575
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>3 844 175</b>	<b>3 162 542</b>

#### Passif au 30 juin 2019

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2019	31/12/2018
Banques centrales, CPP		115	755
Dettes envers les établissements de crédits	3	5	9
Opérations avec la clientèle			
Dettes représentées par un titre	7	3 653 042	2 972 985
Autres passifs	8	2 499	1 448
Comptes de régularisation	8	69 244	73 128
Provisions	9	65	17
Dettes subordonnées			
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)			
<b>Capitaux propres hors FRBG</b>	10	<b>119 206</b>	<b>114 199</b>
Capital souscrit		144 500	138 700
Primes d'émission			
Réserves			
Écart de réévaluation			
Provisions réglementée et subventions d'investissement			
Report à nouveau (+/-)		(24 501)	(22 622)
Résultat de l'exercice (+/-)		(793)	(1 878)
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>3 844 175</b>	<b>3 162 542</b>

**COMPTE DE RÉSULTAT**

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
+ Intérêts et produits assimilés	12	37 023	28 071	64 375
- Intérêts et charges assimilées	12	(32 380)	(24 184)	(56 547)
+ Revenus des titres à revenu variable				
+ Produits de commissions	13	35	134	289
- Charges de commissions	13	(45)	(56)	(119)
+/- Gains ou (pertes) sur opérations des portefeuilles de négociation	14	(2 466)	1 429	871
+/- Gains ou (pertes) sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	14	3 112	(204)	673
+ Autres produits d'exploitation bancaire				
- Autres charges d'exploitation bancaire				
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>5 279</b>	<b>5 189</b>	<b>9 542</b>
- Charges générales d'exploitation	15	(5 042)	(4 674)	(9 032)
+ Produits divers d'exploitation				
- Dotations aux amortissements	5	(1 030)	(1 186)	(2 388)
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>(793)</b>	<b>(670)</b>	<b>(1 878)</b>
- Coût du risque				
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(793)</b>	<b>(670)</b>	<b>(1 878)</b>
+/- Gains ou (pertes) sur actifs immobilisés				
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>		<b>(793)</b>	<b>(670)</b>	<b>(1 878)</b>
+/- Résultat exceptionnel				
- Impôt sur les bénéfices				
+/- (Dotations)/Reprises de FRBG et provisions réglementées				
<b>RESULTAT NET</b>		<b>(793)</b>	<b>(670)</b>	<b>(1 878)</b>
Résultat net social par action (en euros)		(0,55)	(0,49)	(1,35)

**HORS BILAN**

(En milliers d'euros)

ENGAGEMENTS DONNÉS ET RECUS	Notes	30/06/2019	31/12/2018
<b>Engagements donnés</b>		<b>281 765</b>	<b>365 646</b>
Engagements de financement		250 560	365 646
Engagements de garantie			
Engagements sur titres		31 205	
<b>Engagements reçus</b>		<b>44 226</b>	<b>2 469</b>
Engagements de financement			
<i>Engagements reçus d'établissement de crédit</i>			
Engagements de garantie		2 407	2 469
Engagements sur titres		41 818	
<b>Engagements sur instruments financiers à terme</b>	11	<b>7 691 655</b>	<b>7 620 256</b>

## ANNEXE AUX COMPTES SEMESTRIELS

### I - Contexte de publication

Les comptes semestriels résumés ont été arrêtés par le Directoire en date du 4 septembre 2019.

### II - Faits caractéristiques du semestre

Le premier semestre 2019 est une fois encore caractérisé par une demande relativement limitée des emprunteurs sur la période, quoiqu'en augmentation par rapport à la même période en 2018, avec une production de crédits à moyen et long terme s'élevant à 166,3 millions d'euros au 30 juin 2019, contre 116,9 millions d'euros au cours du premier semestre 2018, pour 85 contrats ayant une maturité moyenne pondérée de 18,1 années. La production de crédits à moyen et long terme de l'AFL représente une part de marché estimée à près de 25% des besoins de financements des membres du Groupe AFL.

Au cours du premier semestre, l'AFL a réalisé 3 émissions obligataires pour un total de 633,6 millions d'euros. Après le renouvellement d'un placement privé à 2 ans libellé en dollar US pour un montant de 100 millions de dollars, l'AFL a effectué à la fin du mois de mai, avec succès, sa cinquième émission obligataire de type « benchmark » d'une taille de 500 millions d'euros à 7 ans à 32 points de base contre OAT, dont le placement a démontré l'intérêt et la bonne compréhension par les investisseurs pour son modèle économique et un haut niveau de confiance dans le développement de ses activités, que confirme la double notation de l'AFL par les agences de notation Moody's et Standard & Poor's.

Enfin, l'AFL a poursuivi l'exécution de son programme d'emprunt pour 2019 par un placement privé à 15 ans libellé en couronne suédoise pour un montant de 500 millions de SEK.

Au cours du premier semestre 2019, l'AFL a vu son capital s'accroître de 5,8 millions d'euros à 144,5 millions d'euros à la suite de 2 augmentations de capital souscrites exclusivement par sa société mère, la Société Territoriale, qui elle-même a fait l'objet de 2 augmentations de capital permettant à 18 nouvelles collectivités locales de devenir membre du Groupe AFL, portant ainsi à 310 le total des membres actionnaires au 30 juin 2019.

Le premier semestre 2019 marque une nouvelle progression du produit net bancaire lié à l'activité de crédits qui s'inscrit dans la trajectoire de développement de la Société conformément aux objectifs du plan stratégique 2017-2021. Le PNB généré par l'activité s'établit à 5 279K€. Il correspond à une marge d'intérêts de 4 643K€, à des plus-values de cession de titres de placement de 409K€ après prise en compte du résultat de cessation de relation de couverture qui se rapportent à la gestion de la réserve de liquidité, à des charges de commissions de 10K€ et à une reprise sur les dépréciations des titres de placement de 237K€.

Ces résultats sont à comparer à ceux du premier semestre 2018 au terme duquel le PNB s'élevait à 5 189K€, correspondant principalement à une marge nette d'intérêts de 3 887K€, à des plus-values sur cessions de titres de 1 305K€ après prise en compte du résultat de cessation de relation de couverture, à des revenus de commissions de 78K€ et à des dépréciations sur les titres de placement de 178K€.

La marge d'intérêt de 4 643K€, réalisée au 30 juin 2019, trouve son origine principalement dans les trois éléments suivants :

- Les revenus liés au portefeuille de crédits à hauteur de 4 153K€, une fois retraités de leurs couvertures ;
- Les revenus liés à la gestion de la réserve de liquidité, négatifs de 1 186K€, en raison des taux d'intérêts ancrés profondément en territoire négatif ; et
- La charge des intérêts de la dette, qui pour les raisons indiquées précédemment, représente une source de revenus s'élevant à 1 676K€, une fois pris en compte les revenus de sa couverture.

Au cours du premier semestre, la gestion de portefeuille de la réserve de liquidité a entraîné 2 874K€ de résultat sur les cessions de titres de placement et 2 466K€ de perte sur l'annulation des instruments de couverture de taux d'intérêts des titres ayant fait l'objet de cessions, soit un montant net de plus-values de cessions de 409K€ qui se décomposent en 138K€ de moins-values de cessions et en 547K€ de plus-values de cessions.

Au 30 juin 2019 les charges générales d'exploitation, une fois retranché les refacturations et transferts de charges administratives, ont représenté 5 042K€ contre 4 674K€ au 30 juin 2018. Elles comptent pour 2 458K€ de charges de personnel contre 2 343K€ pour le premier semestre de l'exercice précédent et 2 584K€ pour les charges administratives contre 2 330K€ pour le premier semestre 2018.

Cette évolution trouve son explication dans plusieurs éléments :

- La progression de la contribution au Fonds de résolution unique ;
- La disparition de la régularisation de TVA sur les immobilisations de 2014 qui a pris fin en 2018 ;
- Le coût supplémentaire lié à la double notation de l'AFL ; et
- L'augmentation des frais de conseils et de prestations extérieures.

En ce qui concerne les transferts de charges administratives on notera une augmentation de ces dernières liée à la double notation des émissions de dettes.

Le résultat au 30 juin 2019 tient compte des dotations aux amortissements qui s'élèvent à 1 030K€ sur la période contre 1 186K€ pour le premier semestre 2018, baisse qui correspond à la fin de l'amortissement des frais d'établissement de la société mais qui intègre néanmoins de nouvelles dotations aux amortissements liées à la poursuite par l'AFL de dépenses d'investissement dans l'infrastructure de son système d'information.

Après dotations aux amortissements, le résultat d'exploitation au 30 juin 2019 s'établit à -793K€ à comparer à -670K€ pour le premier semestre 2018.

Au 30 juin 2019, le résultat net de l'AFL fait ressortir une perte de 793K€ contre une perte de 670K€ pour le premier semestre de l'exercice précédent, période qui comme indiquée ci-dessus avait été caractérisée par des plus-values de cession de titres d'un niveau non récurrent de 1 305K€.

### Evènements post clôture

Aucun événement majeur susceptible d'avoir une incidence sur les comptes présentés n'est intervenu sur le début du second semestre de l'exercice 2019.

### III - Principes, règles et méthodes comptables

Les états financiers de l'Agence sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements de crédit.

### Méthode de présentation

Les états financiers de l'Agence sont présentés conformément aux dispositions du Règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

**Base de préparation**

Les conventions comptables générales ont été appliquées, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principes et méthodes comptables appliquées pour l'établissement des comptes semestriels résumés présentés sont identiques à ceux appliqués au 31 décembre 2018.

**Identité de la société mère consolidant les comptes de l'Agence au 30 juin 2019**

Agence France Locale – Société Territoriale  
41, quai d'Orsay 75 007 Paris

#### IV - Notes sur le bilan

##### Note 1 - PORTEFEUILLE

(En milliers d'euros)

30/06/2019	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total
<b>Titres à revenus fixe ou variable</b>				
dont titres cotés	731 303	59 937		791 240
dont titres non cotés				
Créances rattachées	1 236	11		1 247
Dépréciations	(3)	(11)		(13)
<b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>	<b>732 537</b>	<b>59 937</b>	<b>-</b>	<b>792 473</b>
Prime/Décote d'acquisition	1 481	(80)		1 401
<b>31/12/2018</b>				
<b>Titres à revenus fixe ou variable</b>				
dont titres cotés	573 027	98 711		671 737
dont titres non cotés				
Créances rattachées	1 136	529		1 665
Dépréciations	(115)	(136)		(251)
<b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>	<b>574 048</b>	<b>99 104</b>	<b>-</b>	<b>673 151</b>
Prime/Décote d'acquisition	(734)	565		(169)

##### Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

	≤3 mois	>3 mois ≤ 1an	>1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 30/06/2019	Total 31/12/2018
<i>(En milliers d'euros)</i>								
<b>Effets publics et valeurs assimilées</b>								
Valeurs nettes	112 886	100 751	168 136	349 527	731 300	1 236	732 537	574 048
<b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>	<b>112 886</b>	<b>100 751</b>	<b>168 136</b>	<b>349 527</b>	<b>731 300</b>	<b>1 236</b>	<b>732 537</b>	<b>574 048</b>
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>								
Valeurs nettes	-	48 418	11 508	-	59 926	11	59 937	99 104
<b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>	<b>-</b>	<b>48 418</b>	<b>11 508</b>	<b>-</b>	<b>59 926</b>	<b>11</b>	<b>59 937</b>	<b>99 104</b>

##### Ventilation selon le type de portefeuille

Portefeuille	Montant Brut au 31/12/2018	Acquisit.	Rembst. ou cessions	Transferts et autres mouvements	Amort. Primes / Surcotes	Variation des Intérêts courus	Dépréciation	Total 30/06/2019	Plus ou moins- values latentes
<i>(En milliers d'euros)</i>									
<b>Transaction</b>									
Placement	673 151	742 276	(622 489)		(285)	(418)	237	792 473	17 918
<b>Investissement</b>									
<b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>	<b>673 151</b>	<b>742 276</b>	<b>(622 489)</b>	<b>-</b>	<b>(285)</b>	<b>(418)</b>	<b>237</b>	<b>792 473</b>	<b>17 918</b>
Dont Décote/Surcote	(169)	4 117	(2 262)		(285)			1 401	

## Note 2 - CREANCES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

### Dépôts auprès des Banques centrales

(En milliers d'euros)	30/06/2019	31/12/2018
Comptes à vue	413 489	121 654
Autres avoirs		
<b>Caisses, banques centrales</b>	<b>413 489</b>	<b>121 654</b>

### Créances sur les établissements de crédit

(En milliers d'euros)	≤3 mois	>3 mois ≤ 1an	>1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 30/06/2019	Total 31/12/2018
<b>Etablissements de crédit</b>								
Comptes et prêts								
- à vue	89 830				89 830	2	89 832	7 103
- à terme	15 000				15 000	1	15 001	50 000
Titres reçus en pension livrée								
<b>TOTAL</b>	<b>104 830</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>104 830</b>	<b>2</b>	<b>104 832</b>	<b>57 103</b>
Dépréciations								
<b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>	<b>104 830</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>104 830</b>	<b>2</b>	<b>104 832</b>	<b>57 103</b>

## Note 3 - DETTES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

(En milliers d'euros)	≤3 mois	>3 mois ≤ 1an	>1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 30/06/2019	Total 31/12/2018
<b>Etablissements de crédit</b>								
Comptes et emprunts								
- à vue	5				5		5	9
- à terme								
Titres donnés en pension livrée								
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>5</b>	<b>9</b>

## Note 4 - CREANCES SUR LA CLIENTELE

(En milliers d'euros)	30/06/2019	31/12/2018
Crédits de trésorerie	24 406	2 954
Autres crédits	2 390 595	2 218 449
<b>Opérations avec la clientèle avant dépréciation</b>	<b>2 415 000</b>	<b>2 221 404</b>
Dépréciations relatives aux crédits à la clientèle		
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>2 415 000</b>	<b>2 221 404</b>
<i>Dont créances rattachées</i>	7 265	5 130
<i>Dont créances douteuses brutes</i>		
<i>Dont créances douteuses compromises brutes</i>		

### Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus

(En milliers d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 6 mois	> 6 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 30/06/2019
<b>Opérations avec la clientèle</b>	113 959	52 782	119 351	647 403	1 474 240	2 407 735	7 265	2 415 000

**Note 5 - DETAIL DES IMMOBILISATIONS**

(En milliers d'euros)

Incorporelles	31/12/2018	Acquisit.	Immobilisation par Transferts de charges	Cessions	Dotations aux Amort.	Dépréciation	Autres variations	30/06/2019
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>11 976</b>	<b>101</b>					<b>125</b>	<b>12 202</b>
Frais d'établissement	2 123							2 123
Frais de développement	9 357	101					125	9 583
Logiciels	468							468
Site internet	28							28
<b>Immobilisations incorporelles en cours</b>	<b>125</b>	<b>259</b>					<b>(125)</b>	<b>259</b>
<b>Amortissement des immobilisations incorporelles</b>	<b>(8 838)</b>				<b>(981)</b>			<b>(9 819)</b>
<b>Valeur nette des immobilisations incorporelles</b>	<b>3 263</b>	<b>359</b>			<b>(981)</b>			<b>2 641</b>
<b>Corporelles</b>	<b>31/12/2018</b>							<b>30/06/2019</b>
Immobilisations corporelles	817	11						828
Immobilisations corporelles en cours								
Amortissement des immobilisations corporelles	(380)				(48)			(428)
<b>Valeur nette des immobilisations corporelles</b>	<b>437</b>	<b>11</b>			<b>(48)</b>			<b>400</b>

**Note 6 - AUTRES ACTIFS et COMPTES DE REGULARISATION**

	30/06/2019	31/12/2018
(En milliers d'euros)		
<b>Autres Actifs</b>		
Dépôts de garantie versés	88 233	52 909
Autres débiteurs divers	49	45
Dépréciation des autres actifs		
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>88 282</b>	<b>52 954</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Charges d'émission à répartir	15 166	10 203
Pertes à étaler sur opérations de couverture	5 780	6 459
Charges constatées d'avance	464	213
Intérêts courus à recevoir sur opérations de couverture	5 587	15 698
Autres produits à recevoir	61	1
Autres comptes de régularisation		
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>27 058</b>	<b>32 575</b>

**Note 7 - DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE**

	≤3 mois	>3 mois ≤ 1an	>1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 30/06/2019	Total 31/12/2018
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Titres de créances négociables	131 810	8 787			140 598		140 598	
Emprunts obligataires			2 337 873	1 172 334	3 510 207	2 237	3 512 445	2 972 985
Autres dettes représentées par un titre					-			
<b>TOTAL</b>	<b>131 810</b>	<b>8 787</b>	<b>2 337 873</b>	<b>1 172 334</b>	<b>3 650 805</b>	<b>2 237</b>	<b>3 653 042</b>	<b>2 972 985</b>

**Note 8 - AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION**

	30/06/2019	31/12/2018
<i>(En milliers d'euros)</i>		
<b>Autres Passifs</b>		
Dépôts de garantie reçus		
Autres créditeurs divers	2 499	1 448
<b>TOTAL</b>	<b>2 499</b>	<b>1 448</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Comptes d'encaissement et comptes de transfert	341	
Produits d'émission à répartir	2 276	2 501
Gains à étaler sur opérations de couverture	54 594	52 307
Produits constatés d'avance		
Intérêts courus à payer sur opérations de couverture	11 418	11 881
Autres charges à payer		
Autres comptes de régularisation	614	6 439
<b>TOTAL</b>	<b>69 244</b>	<b>73 128</b>

**Note 9 - PROVISIONS**

	Solde au 31/12/2018	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 30/06/2019
<i>(En milliers d'euros)</i>						
<b>Provisions pour risques et charges</b>						
Provisions pour risques de contrepartie						
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	17	48	-	-	-	65
Provisions pour autres charges de personnel à long terme						
Provisions pour autres risques et charges						
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>	<b>48</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>65</b>

**Note 10 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**

	Capital	Réserve légale	Primes d'émission	Réserve statutaire	Ecarts conversion / réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Report à nouveau	Résultat	Total des capitaux propres
<i>(En milliers d'euros)</i>									
<b>Solde au 31/12/2017</b>	132 500	-	-	-	-	-	(22 769)	146	109 878
Variation de capital	6 200								6 200
Variation de primes et réserves									
Affectation du résultat 2017							146	(146)	
Résultat de l'exercice au 31/12/2018								(1 878)	(1 878)
Autres variations									
<b>Solde au 31/12/2018</b>	138 700	-	-	-	-	-	(22 622)	(1 878)	114 199
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2018									
Variation de capital	5 800 <sup>(1)</sup>								5 800
Variation de primes et réserves									
Affectation du résultat 2018							(1 878)	1 878	
Résultat de l'exercice au 30/06/2019								(793)	(793)
Autres variations									
<b>Solde au 30/06/2019</b>	144 500	-	-	-	-	-	(24 501)	(793)	119 206

(1) Le capital social de l'Agence France locale qui s'élève au 30 juin 2019 à 144 500 000€ est composé de 1 445 000 actions. L'Agence a procédé à deux augmentations de capital au cours du premier semestre 2019 au profit de la Société Territoriale, sa société mère. Elle ont été souscrites le 27 février 2019 pour 3 500k€ et le 23 mai 2019 pour 2 300k€.

**Note 11 - INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME**

**Notionnels et justes valeurs inscrits dans les comptes**

	30/06/2019				31/12/2018			
	Opérations de couverture		Opérations autres que de couverture		Opérations de couverture		Opérations autres que de couverture	
	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur
<i>(En milliers d'euros)</i>								
<b>OPÉRATIONS FERMES</b>	6 674 555	(62 049)	1 017 100	(159)	5 690 024	(33 639)	1 930 232	(448)
<b>Marchés organisés</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Contrats de taux d'intérêts								
Autres contrats								
<b>Marchés gré à gré</b>	6 674 555	(62 049)	1 017 100	(159)	5 690 024	(33 639)	1 930 232	(448)
Swaps de taux d'intérêts	6 300 649	(61 835)	1 017 100	(159)	5 596 441	(27 880)	1 930 232	(448)
FRA								
Swaps de devises	373 906	(213)			93 583	(5 759)		
Autres contrats								
<b>OPÉRATIONS CONDITIONNELLES</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Marchés organisés</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Options de taux								
Autres options								
<b>Marchés gré à gré</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Caps, floors								
Options de change								
Dérivés de crédit								
Autres options								

Le montant des swap en micro-couverture s'élève au 30/06/2019 à 6 217 034 milliers d'euros.  
Le montant des swap en macro-couverture s'élève au 30/06/2019 à 457 521 milliers d'euros.  
Le montant des swap autres que de couverture s'élève au 30/06/2019 à 1 017 100 milliers d'euros.

**Encours notionnels par durée résiduelle**

	30/06/2019					
	Opérations de couverture			Opérations autres que de couverture		
	<= 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	<= 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
<i>(En milliers d'euros)</i>						
<b>OPÉRATIONS FERMES</b>	372 445	2 665 497	3 636 613	34 000	399 700	583 400
<b>Marchés organisés</b>	-	-	-	-	-	-
Contrats de taux d'intérêts						
Autres contrats						
<b>Marchés gré à gré</b>	372 445	2 665 497	3 636 613	34 000	399 700	583 400
Swaps de taux d'intérêts	132 117	2 578 691	3 589 840	34 000	399 700	583 400
FRA						
Swaps de devises	240 328	86 806	46 773			
Autres contrats						
<b>OPÉRATIONS CONDITIONNELLES</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Marchés organisés</b>	-	-	-	-	-	-
Options de taux						
Autres options						
<b>Marchés gré à gré</b>	-	-	-	-	-	-
Caps, floors						
Options de change						
Dérivés de crédit						
Autres options						

Les opérations fermes classées comme des opérations autres que de couverture ne représentent pas des prises de position de taux d'intérêts avec un profil de prise de bénéfices à court terme. Il s'agit de dérivés de couverture du portefeuille-titre en position emprunteur du taux fixe qui ont été neutralisés par des dérivés en position prêteur du taux fixe. Ces contrats passés en chambre de compensation présentent des positions rigoureusement symétriques en terme de taux et de maturité. Ces instruments financiers à terme, bien que faisant l'objet d'une convention cadre de compensation, sont présentés au hors bilan du fait que les flux de trésorerie futurs à payer et à recevoir diffèrent dans le montant du coupon à taux fixe à payer et à recevoir. Les positions présentées dans les tableaux ci-dessus n'entraînent aucun risque de taux résiduel.

## V - Notes sur le compte de résultat

### Note 12 - PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

(En milliers d'euros)	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
<b>Interêts et produits assimilés</b>	<b>37 023</b>	<b>28 071</b>	<b>64 375</b>
Opérations avec les établissements de crédit	7		
Opérations avec la clientèle	13 412	8 834	19 790
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 129	720	1 830
<i>sur Titres de Placement</i>	1 129	720	1 830
<i>sur Titres d'Investissement</i>			
Produits sur dérivés de taux	22 475	18 517	42 755
Autres intérêts			
<b>Interêts et charges assimilées</b>	<b>(32 380)</b>	<b>(24 184)</b>	<b>(56 547)</b>
Opérations avec les établissements de crédit	(480)	(937)	(1 953)
Opérations avec la clientèle			
Dettes représentées par un titre	(10 717)	(6 869)	(16 863)
Charges sur dérivés de taux	(21 183)	(16 378)	(37 731)
Autres intérêts			
<b>Marge d'intérêts</b>	<b>4 643</b>	<b>3 887</b>	<b>7 828</b>

### Note 13 - PRODUITS NETS DES COMMISSIONS

(En milliers d'euros)	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
<b>Produits de commissions sur :</b>	<b>35</b>	<b>134</b>	<b>289</b>
Opérations avec les établissements de crédit			
Opérations avec la clientèle	35	134	289
Opérations sur titres			
Opérations sur instruments financiers à terme			
Opérations de change			
Engagements de financement et de garantie			
Autres commissions			
<b>Charges de commissions sur :</b>	<b>(45)</b>	<b>(56)</b>	<b>(119)</b>
Opérations avec les établissements de crédit	(2)	(1)	(3)
Opérations sur titres			
Opérations sur instruments financiers à terme	(43)	(55)	(117)
Opérations de change			
Engagements de financement et de garantie			
Autres commissions			
<b>TOTAL</b>	<b>(10)</b>	<b>78</b>	<b>169</b>

**Note 14 - RESULTATS NETS SUR OPERATIONS FINANCIERES**

(En milliers d'euros)	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Résultat net des opérations sur titres de transaction			
Résultat sur instruments financiers à terme	(2 466)	1 429	871
Résultat net des opérations de change			
<b>Total des résultats nets sur portefeuille de négociation</b>	<b>(2 466)</b>	<b>1 429</b>	<b>871</b>
Résultat de cession des titres de placement	2 874	(26)	863
Autres produits et charges sur titres de placement			
Dotations / reprises sur dépréciations des titres de placement	237	(178)	(190)
<b>Total des gains ou pertes nets sur titres de placement</b>	<b>3 112</b>	<b>(204)</b>	<b>673</b>

**Note 15 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION**

(En milliers d'euros)	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Frais de Personnel			
Rémunération du personnel	1 544	1 509	2 970
Charges de retraites et assimilées	160	155	320
Autres charges sociales	754	679	1 268
<b>Total des Charges de Personnel</b>	<b>2 458</b>	<b>2 343</b>	<b>4 558</b>
Frais administratifs			
Impôts et taxes	410	307	478
Services extérieurs	2 924	2 511	4 552
<b>Total des Charges administratives</b>	<b>3 333</b>	<b>2 817</b>	<b>5 030</b>
Refacturation et transferts de charges administratives	(749)	(487)	(556)
<b>Total des Charges générales d'exploitation</b>	<b>5 042</b>	<b>4 674</b>	<b>9 032</b>

**Note 16 - IMPOT SUR LES BENEFICES**

La méthode générale de l'impôt exigible est la méthode qui a été retenue pour l'établissement des comptes individuels.  
 Les déficits fiscaux qui s'élèvent à 24,2m€ au 30 juin 2019 n'ont pas fait l'objet de comptabilisation d'actifs d'impôts différés.

**Note 17 - PARTIES LIEES**

On dénombre, au 30 juin 2019, une convention de prestations de services administratifs ainsi qu'une concession de licence pour l'utilisation d'une marque, qui ont été conclues entre l'Agence France Locale et l'Agence France Locale - Société Territoriale, à des conditions normales de marché.



KPMG AUDIT FS I  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambella  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

19, rue Clément Marot  
75008 Paris

Agence France Locale S.A.  
***Rapport des commissaires aux comptes sur  
l'information financière semestrielle 2019***

Période du 1er janvier 2019 au 30 juin 2019  
Agence France Locale S.A.  
Tour Oxygène - 10-12, boulevard Vivier Merle - 69393 Lyon Cedex 03



KPMG AUDIT FS I  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

19, rue Clément Marot  
75008 Paris

## **Agence France Locale S.A.**

Siège social : Tour Oxygène - 10-12, boulevard Vivier Merle - 69393 Lyon Cedex 03  
Capital social : € 144 500 000

## **Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2019**

Période du 1er janvier 2019 au 30 juin 2019

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels résumés de la société Agence France Locale S.A., relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels résumés ont été établis sous la responsabilité du Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

### **I – Conclusion sur les comptes**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels résumés avec les règles et principes comptables français.



CAILLIAU DEDOUIT & ASSOCIÉS

Agence France Locale S.A.  
Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2019

## II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels résumés.

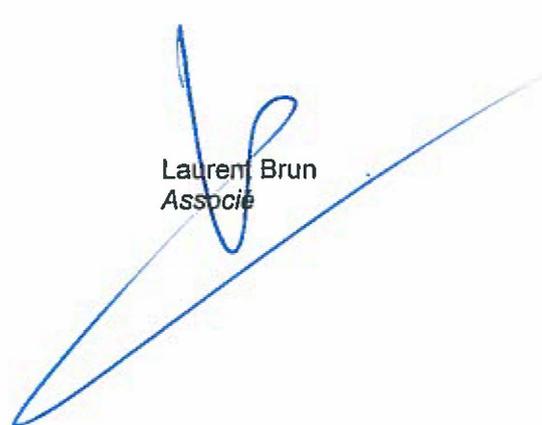
Paris La Défense, le 24 septembre 2019

Paris, le 24 septembre 2019

KPMG Audit FS I

Cailliau Dedouit et Associés

  
Ulrich Sarfraz  
Associé

  
Laurent Brun  
Associé